



ANALYSES ET SYNTHÈSES

-  La situation des principaux organismes d'assurance en 2014

SOMMAIRE

1	ANALYSE DES ORGANISMES VIE	4
1.1	Collecte en hausse	4
1.2	Rentabilité en baisse	6
1.2.1	Rendements financiers en léger repli	6
1.2.2	Frais en baisse	8
1.2.3	Résultats en baisse	10
1.2.4	Analyse des marges	11
1.3	Bilan et solvabilité	12
1.3.1	Analyse des placements	13
1.3.2	Analyse du taux de richesse économique	15
1.3.3	Analyse du passif	17
1.3.4	Solvabilité en progression en Solvabilité I	19
1.3.5	Les impacts de l'environnement de taux bas sur les principaux acteurs du marché vie	20
2	ANALYSE DES ORGANISMES NON-VIE	22
2.1	Primes et activité	22
2.1.1	Chiffre d'affaires en hausse	22
2.1.2	Concentration du Chiffre d'Affaires	24
2.2	Équilibre technique	25
2.2.1	Sinistralité par exercice	25
2.2.2	Frais	27
2.2.3	Bonis et malis de liquidation	29
2.2.4	Ratios combinés	30
2.2.5	Autres éléments du résultat technique	31
2.2.6	Résultat technique final	33
2.3	Compte de résultat, bilan et solvabilité	34
2.3.1	Compte de résultat simplifié	34
2.3.2	Bilan simplifié	35
2.3.3	Le taux de rendement des placements est stable	35
2.3.4	La solvabilité réglementaire progresse avec les plus-values latentes	36
	ANNEXES : PÉRIMÈTRE ET DÉFINITIONS	38
A.1.	Périmètres	38
A.2.	Décomposition du résultat vie par marges	40
	INDEX DES GRAPHIQUES	41
	INDEX DES TABLEAUX	42

Synthèse générale :

Sur la base d'un échantillon représentatif des organismes d'assurance vie et non-vie, il apparaît que les assureurs ont accru en 2014 leur activité et maintenu leur rentabilité et leur solvabilité en dépit d'un environnement macroéconomique resté morose.

En assurance vie, la collecte nette globale a presque doublé en 2014 (+80 % à 9,2 milliards d'euros) mais a plus que triplé sur les contrats en unités de compte. Les plus-values latentes sur placements enregistrent un quasi-doublement reflétant principalement la baisse des taux en 2014. En conséquence, le taux de couverture réglementaire de la marge de solvabilité en Solvabilité I affiche une forte progression s'établissant à 464 % (+162 points de pourcentage (pts)) et la richesse économique¹ s'est sensiblement améliorée.

Ces évolutions positives sont néanmoins à nuancer : la poursuite de la baisse des taux de rendement des placements, qui s'établissent en moyenne à 3,5 % à fin 2014, exerce une pression accrue sur les marges financières des assureurs, même si on observe dans l'ensemble une diminution du taux servi aux assurés un peu plus rapide. L'écart entre le taux de rendement des placements et le taux de revalorisation des provisions mathématiques de ces derniers est ainsi passé de 93 points de base (bps) en 2006 à 64 bps en 2013, le quart des organismes affichant même un différentiel négatif en 2014. Par ailleurs, la rentabilité du secteur se réduit sous l'effet notamment d'une érosion de la marge technique et de la hausse de l'impact fiscal : le résultat net affiche une diminution de 2,5 % et le rendement sur capitaux propres s'établit à 9,3 % (-0,6 pt).

Si, à court terme, la baisse des taux a amélioré la couverture de la marge réglementaire en 2014 en accroissant temporairement les plus-values latentes sur les titres obligataires, la persistance d'une situation de taux d'intérêt bas est un facteur d'attention pour l'ACPR puisqu'elle est de nature à pénaliser les assureurs vie ; dans le cadre de son processus de supervision, l'ACPR porte une attention particulière à l'impact de ces évolutions de taux sur la résilience du secteur dans son ensemble et de chaque organisme en particulier. Pour compléter ses analyses, l'ACPR a demandé aux organismes d'examiner d'ici septembre prochain l'impact de scénarios défavorables dans le cadre de l'évaluation interne de leurs risques (*own risk and solvency assessment – ORSA*) prévue par Solvabilité II.

En assurance non-vie, le chiffre d'affaires a poursuivi sa croissance en 2014. À périmètre constant, le montant des primes émises a augmenté de 3,5 % par rapport à 2013. Les assurances de transport, de construction ou l'assurance-crédit ont néanmoins enregistré une diminution de leur chiffre d'affaires dans un environnement économique toujours morose. Le ratio combiné global s'améliore quelque peu (-0,4 pt) pour s'établir à 98,7 %. Il reste néanmoins supérieur à 100 % en assurance de dommages corporels collectifs, automobile et de responsabilité civile construction.

La marge financière se maintient au niveau de 2013, le taux de rendement des placements restant inchangé à 3,6 %. Au final, le résultat technique rapporté aux primes se renforce pour s'établir 4,2 % à fin 2014 (+0,7 pt). Le résultat après impôts baisse néanmoins du fait d'éléments non techniques (résultat sur l'activité vie, impôts sur le résultat). En conséquence, le rendement sur capitaux propres diminue légèrement (-0,4 pt) pour atteindre 5,7 %. Enfin, comme pour l'assurance vie, le secteur bénéficie de l'amélioration des conditions de marché et de la progression au moins temporaire des plus-values latentes qui permet au taux de couverture du besoin de marge de solvabilité de progresser de 35 pts à 603 %.

Étude réalisée par : Romain Bernard, Céline Yang

Mots-clés : assurance non-vie, assurance vie, ratio S/P, ratio combiné, solvabilité

Codes JEL : G22

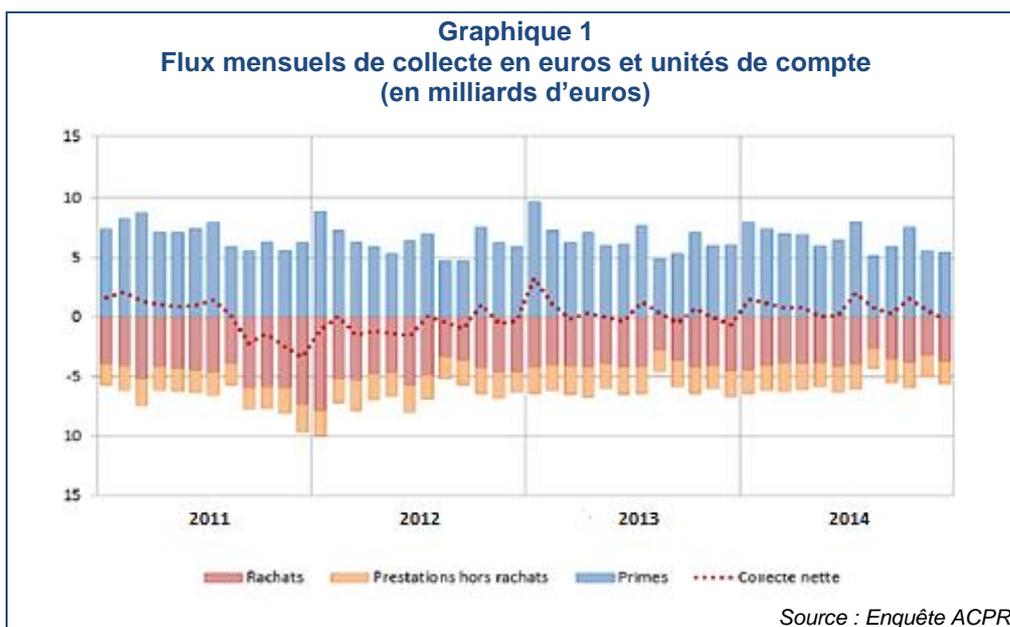
¹ La richesse économique est représentée par les plus-values latentes, diminuées des moins-values latentes, mais augmentées de la provision pour participation aux bénéfices, de la provision pour risques d'exigibilité et de la réserve de capitalisation. Les données relatives à la provision pour dépréciation durable n'étant pas disponibles de façon harmonisée, cette provision n'a pas été intégrée à l'indicateur. Au total, celui-ci mesure la richesse dans les bilans des assureurs vie qui est disponible pour faire face aux fluctuations financières.

1 Analyse des organismes Vie

L'étude porte sur un échantillon constitué des principaux organismes d'assurance vie décrit dans l'annexe.

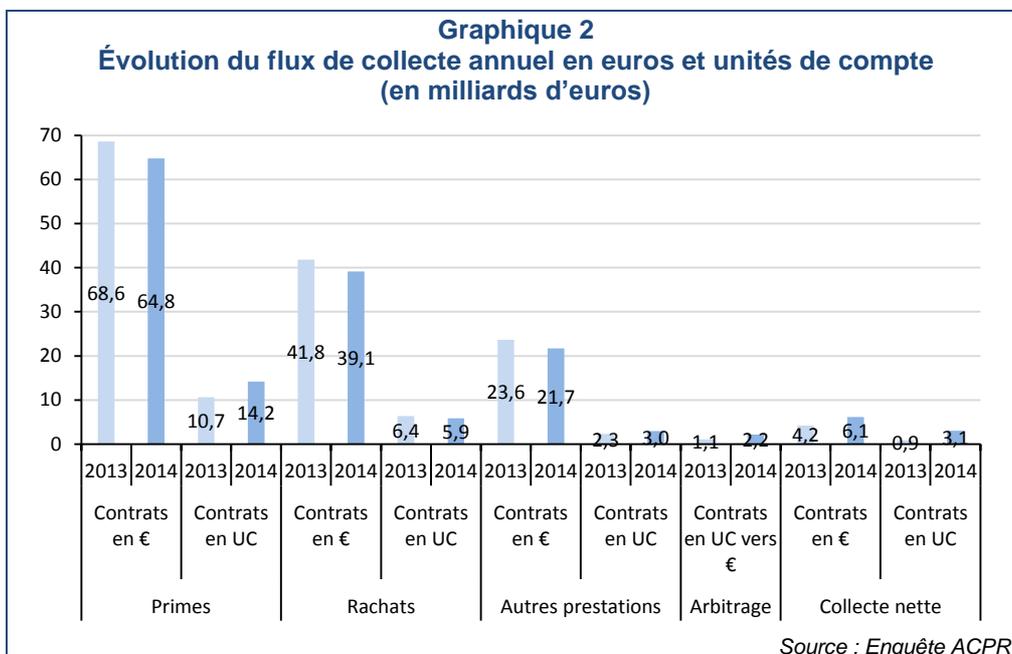
1.1 Collecte en hausse²

La collecte nette sur supports en euros et unités de compte des assureurs vie de l'échantillon s'est établie à 9,2 milliards d'euros pour l'année 2014, en augmentation de 80 % par rapport à 2013 (Graphique 1). Après une décollecte nette de 8,1 milliards d'euros en 2012, le redressement de la collecte nette entamé en 2013 se poursuit en 2014. Cette forte progression par rapport à 2013 s'explique principalement par une baisse des rachats et des prestations sur l'année 2014 (-6,5 % et -4,9 % respectivement par rapport à 2013), dans un contexte de stabilité des primes brutes.

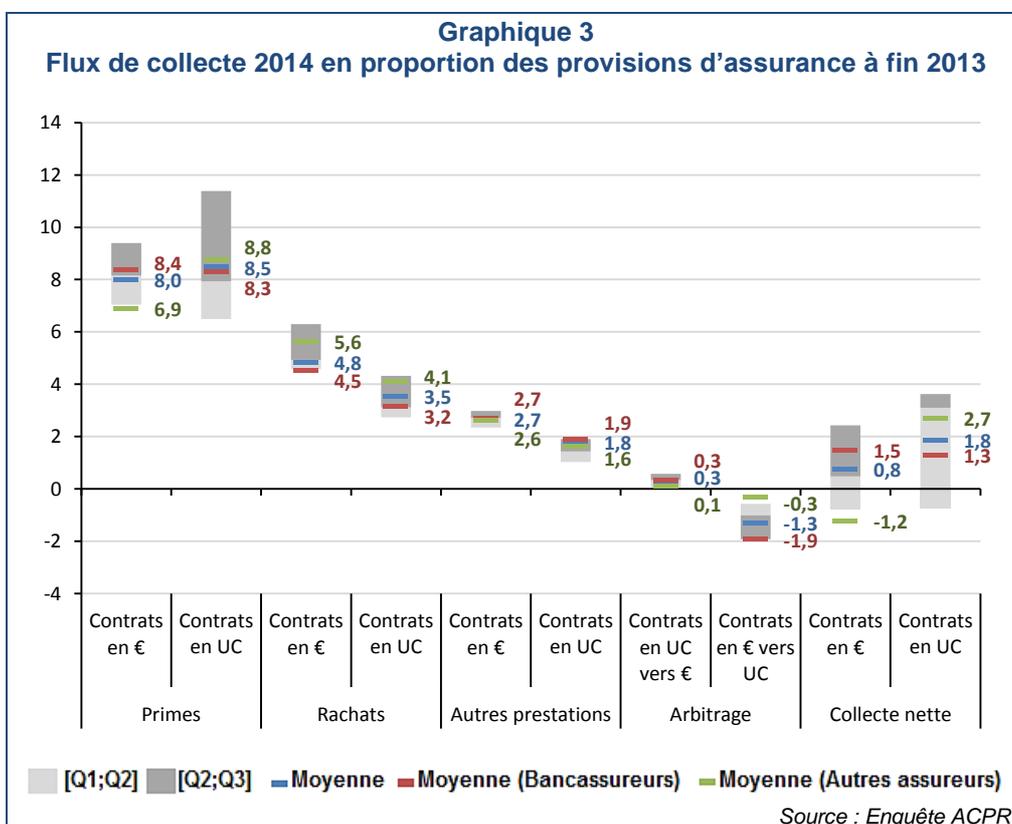


Cette tendance générale masque néanmoins une disparité entre les supports en euros et les supports en unités de compte (Graphique 2). La collecte nette a plus que triplé sur les supports en unités de compte par rapport à 2013 pour atteindre 3,1 milliards d'euros en 2014 tandis que la collecte nette sur les supports en euros a progressé de 44,6 % pour atteindre 6,1 milliards d'euros. Ainsi, un tiers de la collecte nette concerne les contrats en unités de compte alors qu'en 2013 leur part n'était que de 17,5 %. Cet écart s'explique par la forte croissance de la collecte brute sur les supports en unités de compte (+32,9 % par rapport à 2013). Au contraire, la collecte brute sur les contrats en euros s'est affaiblie en 2014 (-5,6 % par rapport à 2013) même si elle a bénéficié de flux nets d'arbitrage accrus en provenance des contrats en unités de comptes.

² Une analyse détaillée de la collecte et des placements des 12 principaux assureurs vie à fin décembre 2014 a été produite par l'ACPR en avril 2015.



Une comparaison des flux de collecte pour les bancassureurs et les autres établissements met en lumière certaines différences notables (Graphique 3). Tandis que les bancassureurs³ réalisent une collecte nette positive sur les supports en euros (représentant +1,5 % des provisions d'assurance), les autres assureurs de l'échantillon enregistrent une décollecte de -1,2 %. Cet écart résulte tout à la fois d'une collecte brute plus élevée et de rachats plus faibles pour les bancassureurs. Pour les contrats en unités de compte, le taux de collecte nette est comparable entre les organismes. Cependant, pour les bancassureurs, les flux d'arbitrage des contrats en unités de compte vers les contrats en euros (1,9 % des provisions d'assurance) affectent le niveau de la collecte nette en unités de compte.

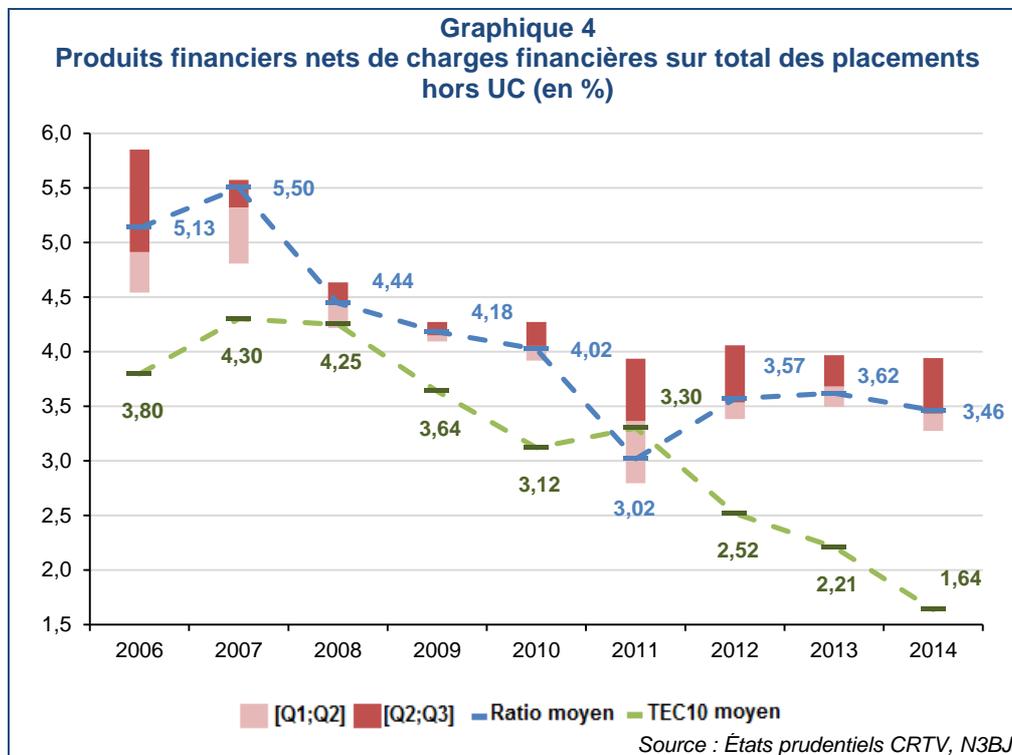


³ En 2014, les bancassureurs ont concentré 36% du chiffre d'affaires directes en France en assurance vie.

1.2 Rentabilité en baisse

1.2.1 Rendements financiers en léger repli

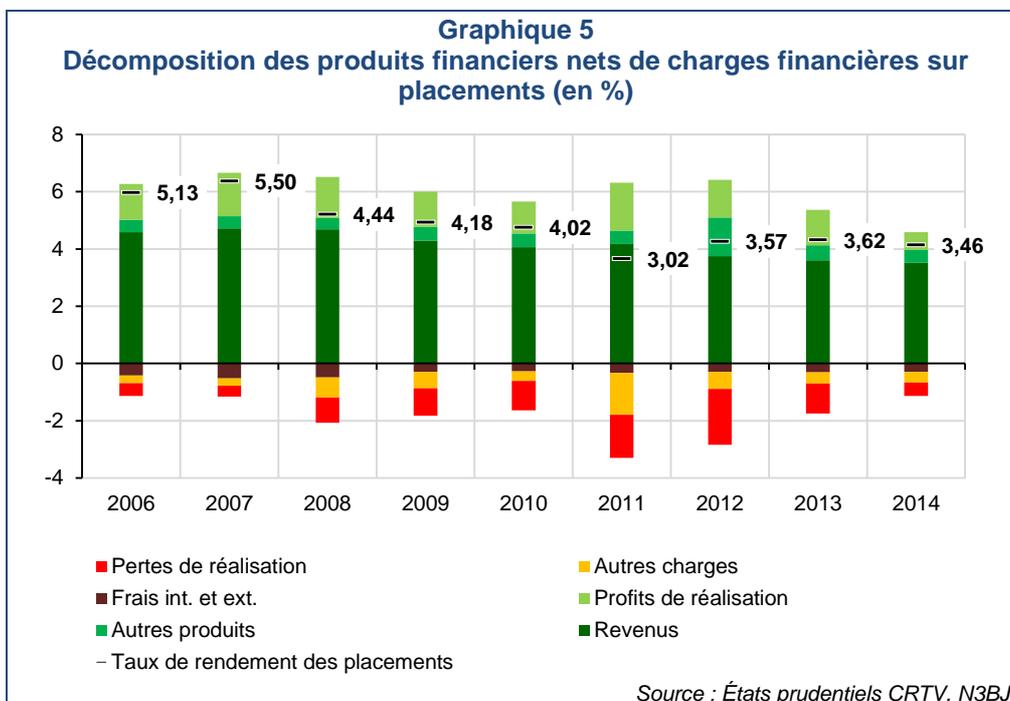
Après un faible rebond en 2013, le rendement moyen des placements⁴ a enregistré un léger repli en 2014 (-16 points de base (bps)) qui contraste avec la très forte baisse des taux longs⁵ qui s'est poursuivie en France sur la même période (Graphique 4). Il s'établit désormais à 3,46%.



Dans un contexte de baisse des taux, les revenus (coupons, dividendes, loyers), qui restent la principale composante du rendement net des actifs, s'affaiblissent (Graphique 5) : représentant 4,58 % du montant des placements en 2006, ils sont revenus à 3,52 % en 2014. Par ailleurs, les réalisations nettes (solde des profits et des pertes) se sont réduites entre 2013 et 2014, passant de 0,19 % des placements à 0,16 %.

⁴ Le rendement des placements est défini par le rapport entre, d'une part, les produits financiers nets de charges financières, et d'autre part, la valeur nette comptable des placements (hors UC). Basé sur les écritures comptables, il diffère du rendement économique des placements.

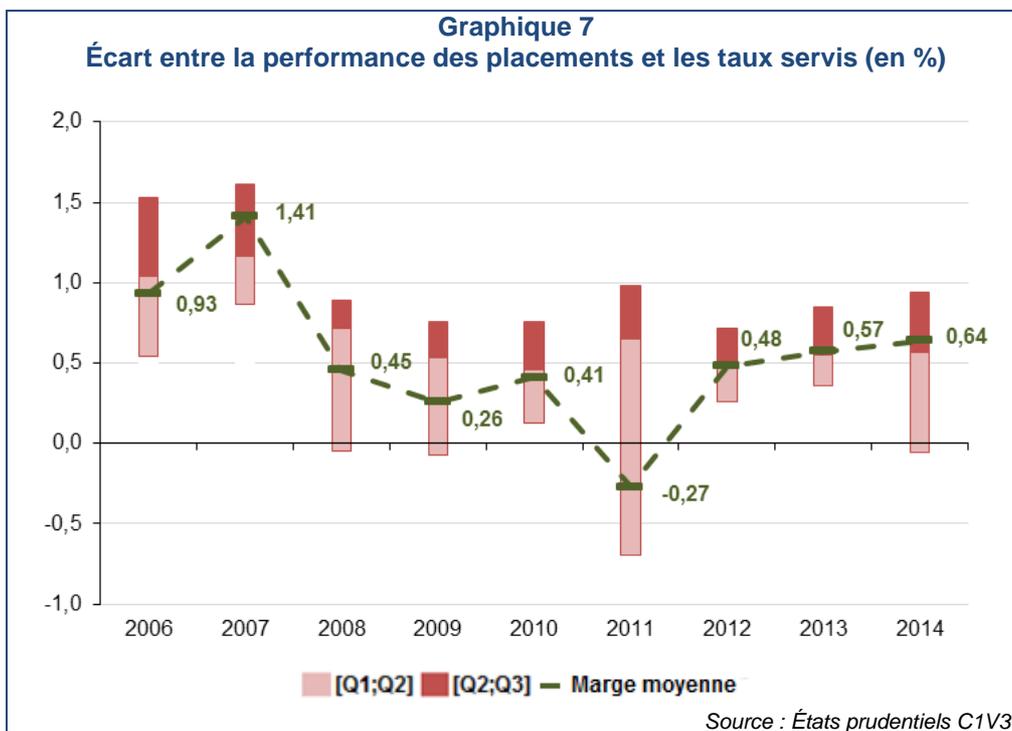
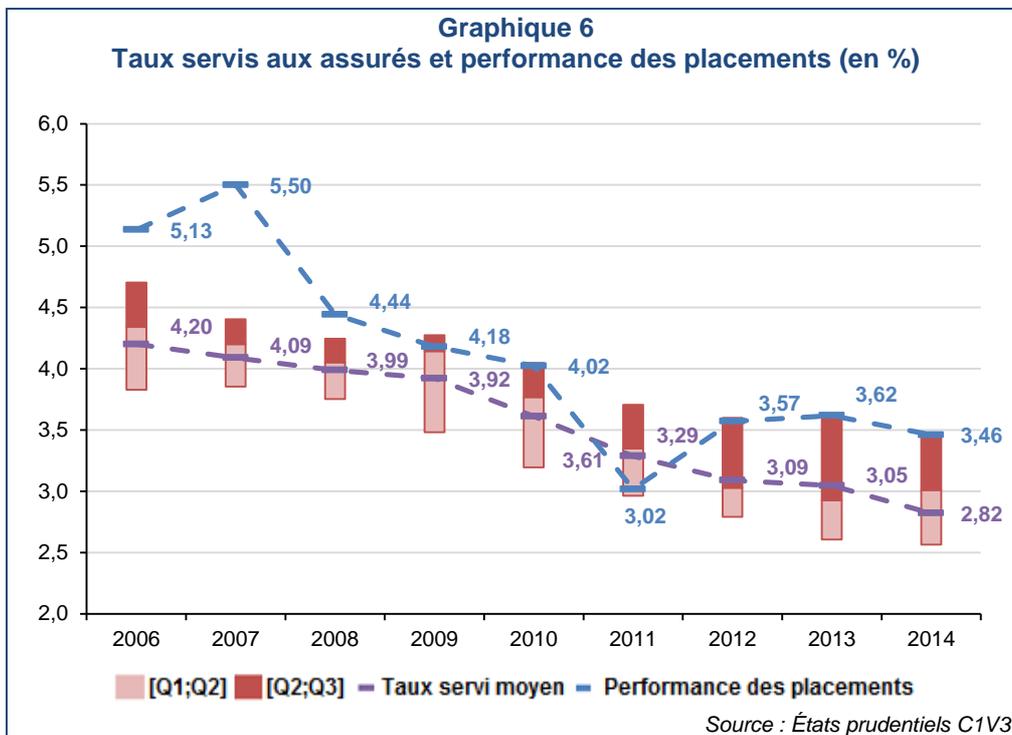
⁵ Le Taux de l'Échéance Constante 10 ans (TEC10) est le taux de rendement actuariel d'une valeur du Trésor fictive dont la durée de vie serait à chaque instant égale à 10 années.



Les évolutions constatées sur le rendement moyen des placements des assureurs vie se reflètent dans les taux servis aux assurés⁶, qui suivent également une tendance baissière depuis 2006 (Graphique 6). Par ailleurs même si elle s'est quelque peu réduite en 2014, la dispersion des taux servis reste élevée, reflétant la diversité des choix de gestion de la provision pour participation aux bénéfices sur ces deux dernières années.

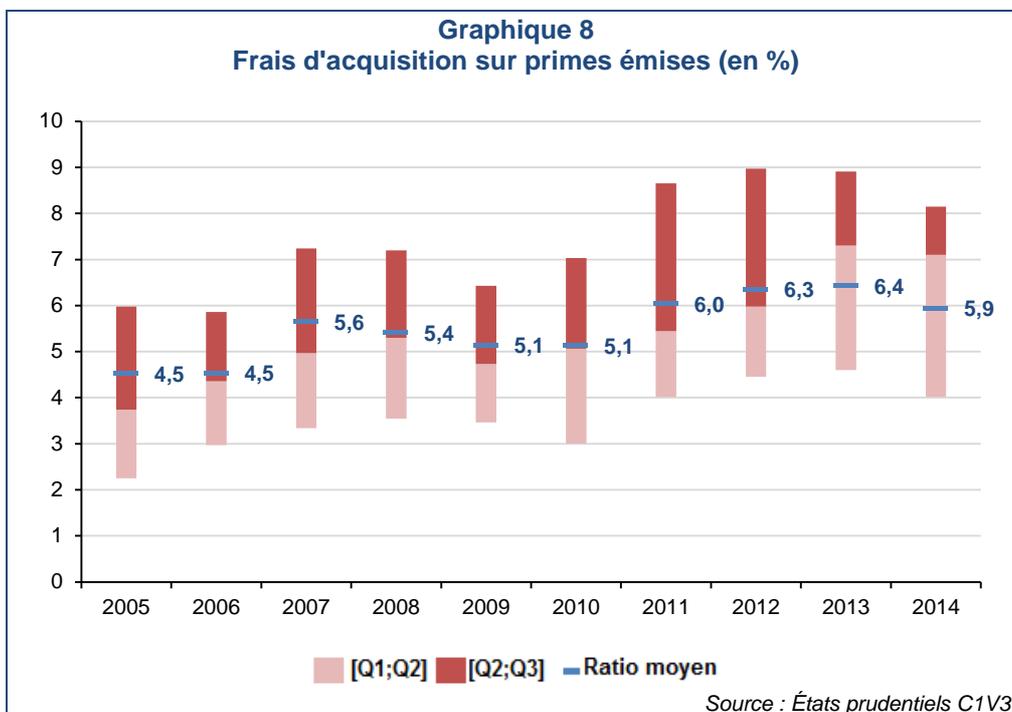
Par ailleurs, exception faite de 2011, on observe que, depuis 2009, les taux servis baissent plus rapidement que la performance des placements, le différentiel étant passé de +26 bps en 2009 à +64 bps en 2014 (Graphique 7). Néanmoins, fait nouveau depuis 2012 et 2013, les taux servis ont été plus élevés que le rendement des placements pour plus du quart des organismes.

⁶ Le taux servi aux assurés est défini conformément à l'article A 132-3 du Code des assurances comme le rapport entre, d'une part, la somme des intérêts techniques et de la participation aux bénéfices servis dans l'exercice et, d'autre part, des provisions d'assurance vie moyennes sur l'exercice. L'ACPR publie chaque année une étude des taux de revalorisation des contrats individuels et collectifs d'assurance vie. Les tendances sont les mêmes mais les différences de niveau constatées entre les études spécifiques et ce document proviennent de l'échantillon retenu (12 premiers assureurs vie dans le présent document contre 85 organismes en 2014 dans l'étude des contrats individuels et 60 organismes dans l'étude des contrats collectifs) ainsi que de la typologie des contrats (ensemble des contrats hors unités de compte dans le présent document contre contrats des catégories d'opération 1, 2, 4 et 5 d'un côté et 7, 11, 12, de l'autre côté, concernant les études dédiées). En conséquence de la prise en compte de ces contrats (collectifs, en cas de décès, PERP, diversifiés), les taux servis apparaissent supérieurs à ceux de l'étude dédiée sur les contrats individuels.

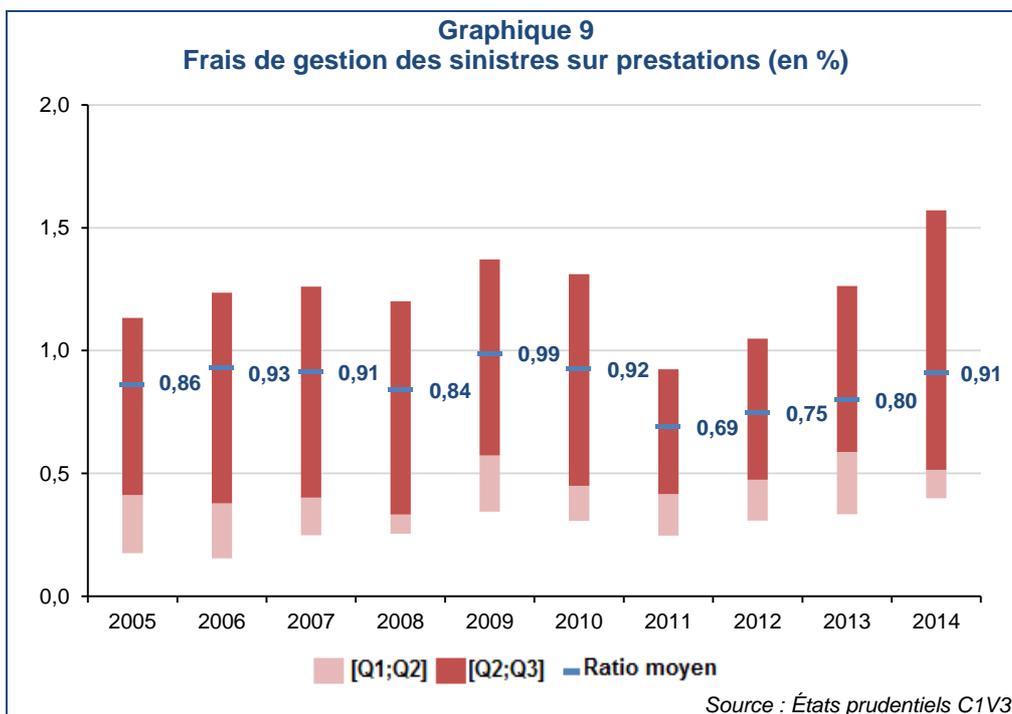


1.2.2 Frais en baisse

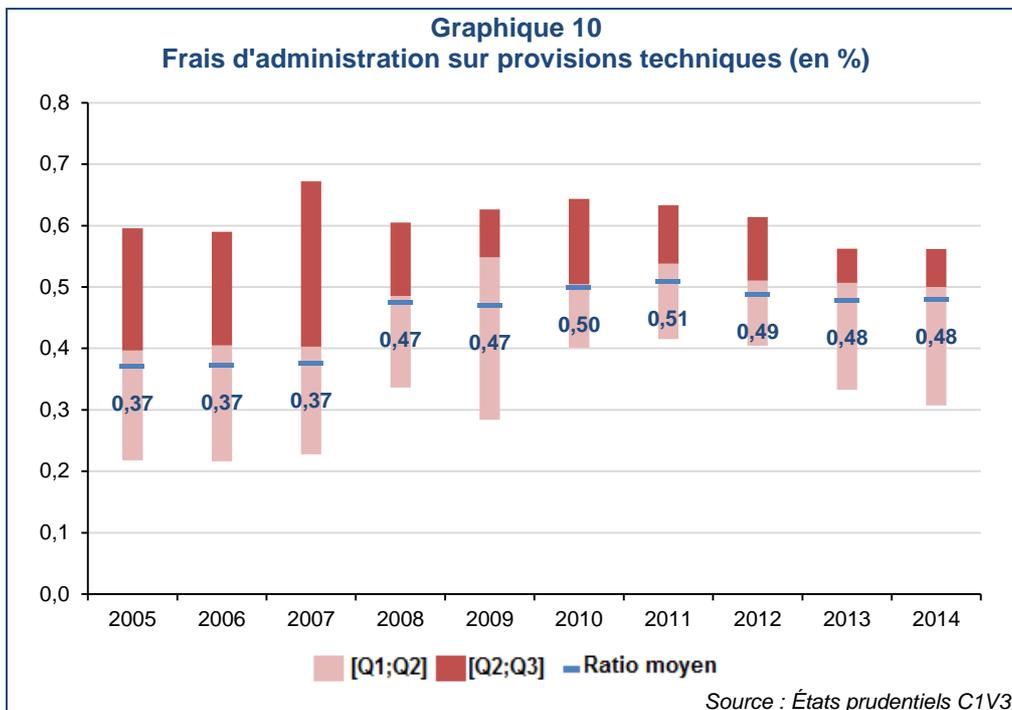
Après avoir augmenté depuis 2010, le ratio des frais d'acquisition sur primes émises enregistre une baisse de 49 bps par rapport à 2013 sous l'effet de l'augmentation du volume des primes émises, les frais étant restés stables (Graphique 8) ; le ratio affiche toutefois un niveau encore relativement élevé au regard de sa moyenne de longue période.



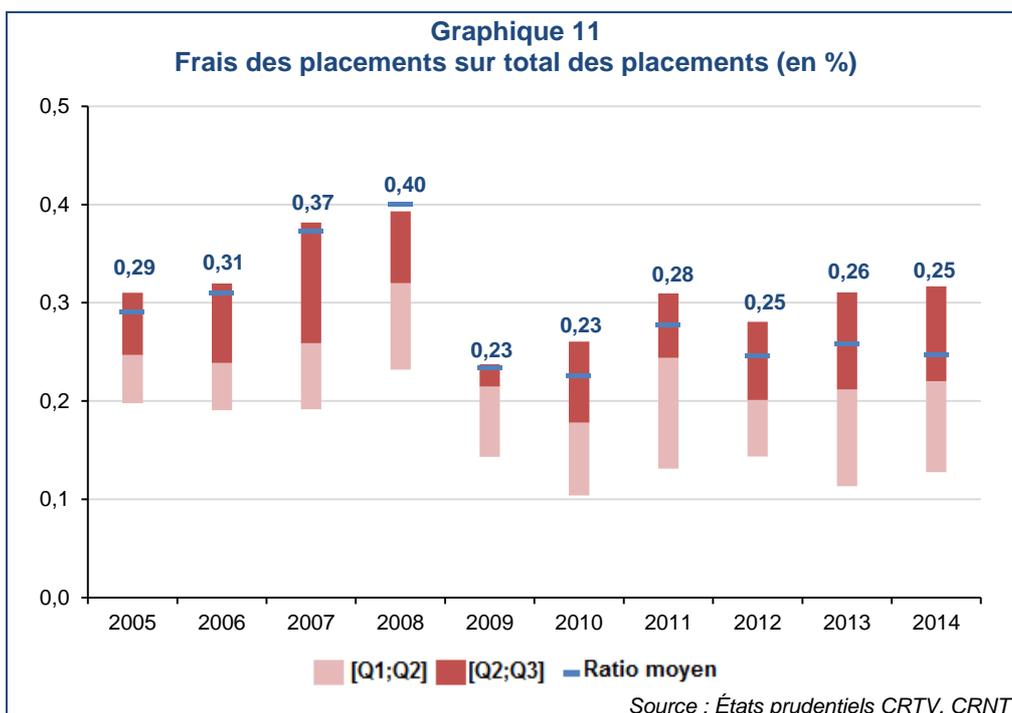
Le ratio moyen des frais de gestion des sinistres sur les prestations a poursuivi en 2014 la progression entamée depuis 2011, sans retrouver le maximum de 0,99% atteint en 2009. La progression observée en 2014 résulte principalement de l'augmentation des frais de gestion des sinistres (+11,8 % par rapport à 2013 ; [Graphique 9](#)). Cette hausse est tirée par quelques organismes ce qui se traduit dans la dispersion des ratios affichée en 2014.



Le ratio des frais d'administration sur les provisions techniques est quant à lui inchangé en 2014, à 0,48 % ([Graphique 10](#)).



Enfin, le ratio des frais des placements sur le total des placements s'est stabilisé depuis 2009, année au cours de laquelle il a presque été divisé par deux. En 2014, il ressort quasi inchangé par rapport à 2013 (-1 bp à 0,25 %) ; il conserve une hétérogénéité prononcée, l'écart interquartile indiquant des frais des placements allant du simple au double selon les organismes (Graphique 11).



1.2.3 Résultats en baisse

La rentabilité des principaux assureurs vie baisse en 2014 (-2,5 % par rapport à 2013 ; [Tableau 1](#)) avec des résultats atteignant 4 milliards d'euros. Suivant une tendance analogue, le rendement des capitaux propres diminue également à 9,3 % (-6 pts par rapport à 2013), même si l'augmentation des capitaux propres (+3,4 %) explique en partie cette baisse.

La baisse de la rentabilité est due en premier lieu à la diminution du résultat technique (-2,5 % en valeur par rapport à 2013). En 2014, la collecte nette diminuée des frais représente 8,3 % des primes en 2014 alors qu'elle était quasi

nulle un an auparavant. Cette collecte importante induit une charge de provision supérieure à celle de 2013 – les provisions ont augmenté de 6,5 pts à 36,4 % des primes – qui n'est pas compensée par la baisse des produits financiers attribués aux assurés au titre de la participation aux résultats (-3,5 pts). Par ailleurs, les produits financiers diminuent de 2,5 pts en 2014 pour atteindre 31,8 % des primes.

En raison de l'accroissement du résultat non technique, la rentabilité des principaux assureurs vie avant impôts marque une hausse de 8,6 % en 2014 ; les résultats atteignent 6,3 milliards d'euros contre 5,8 milliards en 2013. Ces résultats rapportés aux primes restent néanmoins stables en 2014 en raison de l'augmentation des primes acquises (+7,9 % en valeur). L'accroissement de la charge d'impôts dégrade le résultat final : le taux d'imposition effectif moyen observée enregistrant une hausse de 8 points en 2014 pour atteindre 37 %.

Tableau 1					
Compte de résultat simplifié en vie (en % des primes)					
	2010	2011	2012	2013	2014
Primes	100	100	100	100	100
Prestations	-64,3	-95,1	-104,2	-89,0	-81,2
<i>dont rachats</i>	-36,3	-59,7	-66,5	-51,4	-46,6
Charges de provisions	-53,4	-19,2	-14,5	-29,9	-36,4
Frais	-9,1	-10,7	-11,0	-10,9	-10,5
Produits financiers	28,9	26,6	33,9	34,3	31,8
Autres marges techniques	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2
Résultat de réassurance	0,4	-0,5	0,0	0,0	0,3
Résultat technique	2,7	1,1	4,4	4,7	4,2
Résultat non technique	0,6	1,5	0,1	0,8	1,3
Impôts	-0,8	-0,7	-1,1	-1,6	-2,0
Résultat de l'exercice	2,5	1,9	3,4	3,9	3,5
Résultat de l'exercice (en milliards d'euros)	3,1	2,0	3,4	4,1	4,0
Capitaux propres (en milliards d'euros)	38,6	38,6	39,7	41,6	43,0
RoE (en %)	8,0	5,3	8,6	9,9	9,3

Source : États prudentiels CRTV, CRTDV, CRNT

1.2.4 Analyse des marges

Le résultat est analysé par le biais d'une décomposition entre une marge financière, technique et opérationnelle. La méthodologie retenue, détaillée en Annexe, s'appuie sur les informations disponibles dans les états prudentiels.

La marge technique est en baisse de 1,9 pts en 2014 (Tableau 2) en raison de dotations nettes aux provisions redevenues positives (-10 pts) que la baisse des prestations payées (-7,8 pts) n'a pas permis de compenser. La marge financière est quant à elle en hausse (+0,9 pt) : la baisse des produits des placements nets des charges sur placements (-2,6 pts) a été plus que compensée par la diminution de la participation aux résultats attribuée aux assurés (-3,5 pts). Enfin la marge opérationnelle progresse de 1,2 pt sous l'effet d'une légère contraction des frais (-0,4 pt) et d'une contribution des autres produits nets non techniques de nouveau positive en 2014 (+0,7 pt également).

Tableau 2					
Décomposition du résultat en marges financière, technique et opérationnelle					
(en % des primes)					
	2010	2011	2012	2013	2014
Marge technique	9,2	7,6	12,3	12,2	10,3
Primes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Prestations payées	-64,3	-95,1	-104,1	-89,0	-81,2
Dotations nettes aux provisions ⁷	-27,2	3,1	16,3	1,0	-9,0
Autres marges techniques	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2
Résultat de réassurance	0,4	-0,5	0,0	0,0	0,3
Marge financière	3,6	5,1	4,2	4,5	5,4
Produits des placements	41,9	57,4	62,8	52,5	43,5
Charges des placements	-12,1	-30,0	-27,9	-17,1	-10,7
Participation aux résultats	-26,2	-22,4	-30,8	-30,9	-27,4
Marge opérationnelle	-9,3	-10,1	-11,8	-11,2	-10,0
Frais	-9,1	-10,7	-11,0	-10,9	-10,5
Autres prod. / charg. non techniques	-0,2	0,7	-0,8	-0,2	0,5
Part. des salariés	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,2
Impôts	-0,8	-0,7	-1,1	-1,6	-2,0
Résultat de l'exercice	2,5	1,9	3,4	3,9	3,5

Source : États prudentiels CRTV, CRTDV, CRNT

1.3 Bilan et solvabilité

La taille du bilan, dont les différents postes sont évalués conformément aux normes comptables françaises⁸, s'accroît continûment depuis 2010 (Tableau 3). L'année 2014 s'inscrit dans cette tendance, le bilan ayant progressé de 5,4 % par rapport à 2013 sous l'effet principalement de la participation aux résultats (+31 milliards d'euros) ; la collecte nette a eu en revanche eu un impact beaucoup plus modéré (+9,2 milliards d'euros).

La structure bilancielle des principaux assureurs vie évolue peu d'un exercice à l'autre ; on notera simplement que, à l'actif, la part des placements du fonds général poursuit le lent repli amorcé en 2011 (-0,4 pt en 2014) tandis que les placements représentatifs des contrats en UC suivent la tendance inverse (+0,3 pt) ; des évolutions semblables sont observées au passif, où les provisions techniques brutes des contrats en euros ont enregistré un repli de 1,2 pt en 2014 alors que les provisions techniques des contrats en UC ont progressé de 0,4 pt.

⁷ Un chiffre négatif indique une charge

⁸ En particulier, les placements sont évalués au coût historique.

Tableau 3					
Bilan simplifié en vie (en % du total de bilan)					
ACTIF	2010	2011	2012	2013	2014
Placements	78,1	78,7	78,1	77,1	76,7
Placements UC	14,4	13,2	13,8	14,1	14,4
Part des réassureurs dans les PT	3,1	3,3	3,5	4,7	4,6
Créances	1,3	1,6	1,5	1,3	1,5
Autres actifs	0,4	0,6	0,6	0,4	0,4
Comptes de régularisation actif	2,6	2,6	2,6	2,5	2,4
PASSIF	2010	2011	2012	2013	2014
Capitaux propres	3,2	3,1	3,1	3,1	3,0
Passifs subordonnés	0,8	1,1	1,3	1,2	1,3
Provisions techniques brutes	75,2	75,8	74,8	72,9	71,7
Provisions UC	14,5	13,2	13,8	14,1	14,5
Dettes dépôts espèces réassurance	1,4	1,5	1,7	2,8	2,7
Autres dettes	4,3	4,6	4,7	5,3	6,1
Comptes de régularisation passif	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Taille de bilan (100 en 2010)	100,0	101,8	105,2	111,4	117,4

Source : États prudentiels BILAV, BILPV

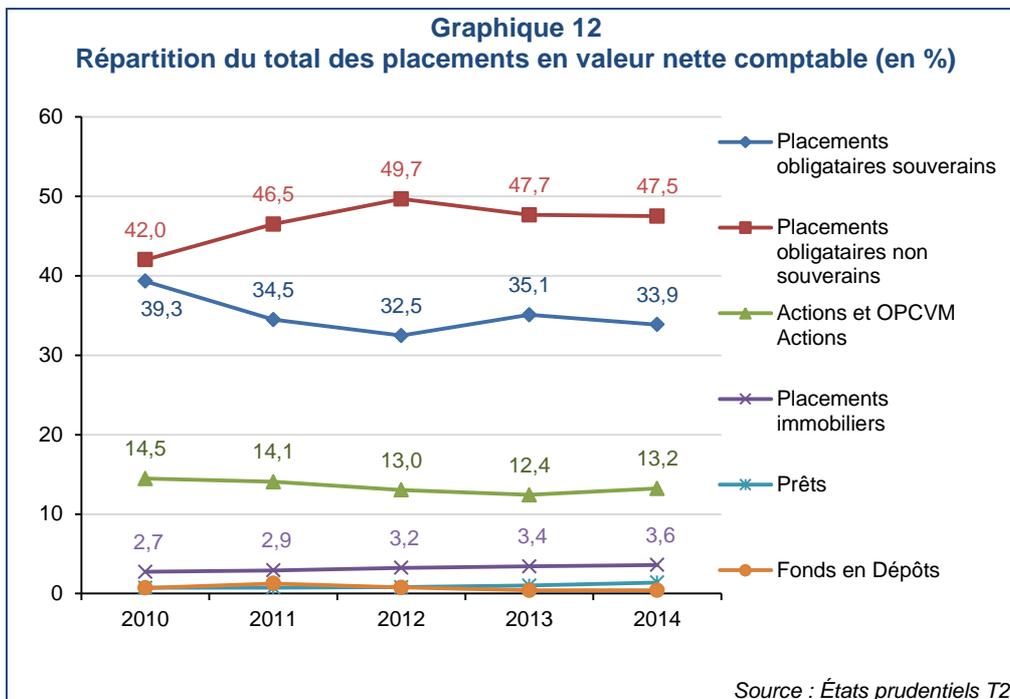
1.3.1 Analyse des placements

En 2014, la valeur nette comptable des placements hors actifs représentatifs des contrats en unités de compte, qui concentrent plus de 90 % des actifs des principaux assureurs vie, a progressé de 5,3 % pour s'établir à 1 273 milliards d'euros.

Dans un contexte de baisse des taux, la part des obligations souveraines a diminué à 33,9 % (-1,2 pt par rapport à 2013 ; [Graphique 12](#)). En revanche, la part des titres obligataires non souverains reste relativement stable à 47,5 % (-0,2 pt).

Par ailleurs, rompant avec la tendance observée les années précédentes, la part des actions et OPCVM actions a progressé de 0,8 pt et représente désormais 13,2 % des placements.

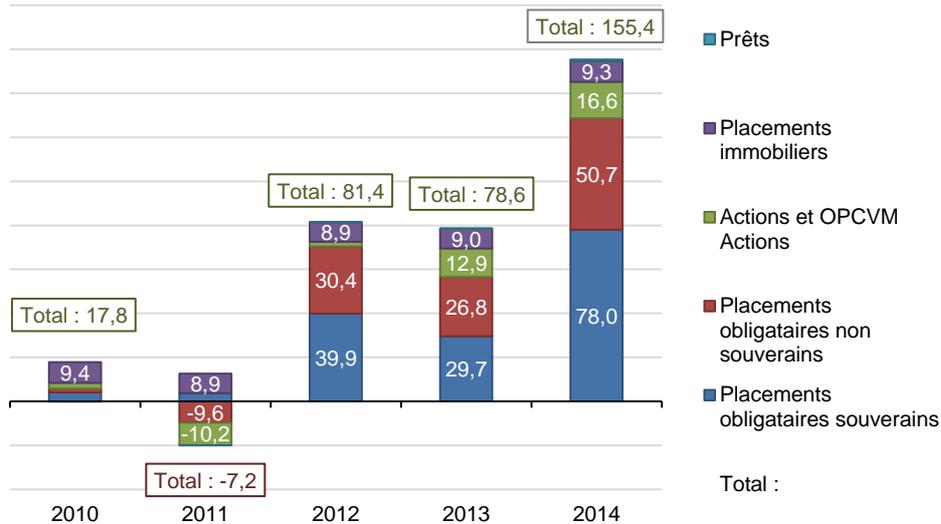
Enfin, la part des placements immobiliers continue sa légère croissance pour atteindre 3,6 % en 2014 (+0,2 pt par rapport à 2013 mais +10,2 % en valeur) ; de plus, bien que toujours très modeste, la part des prêts a fortement augmenté en 2014 pour atteindre 1,4 % (+0,4 point par rapport à 2013, +43,6 % en valeur).



Parallèlement, le stock de plus-values latentes a doublé par rapport à 2013 (+98 %) et atteint 155,4 milliards d'euros (Graphique 13). Cette hausse reflète principalement la baisse des taux qui a provoqué un accroissement des plus-values latentes sur les titres obligataires, notamment souverains. Elle peut donc être contrariée par une remontée des taux, même si tous les types de placements se sont appréciés :

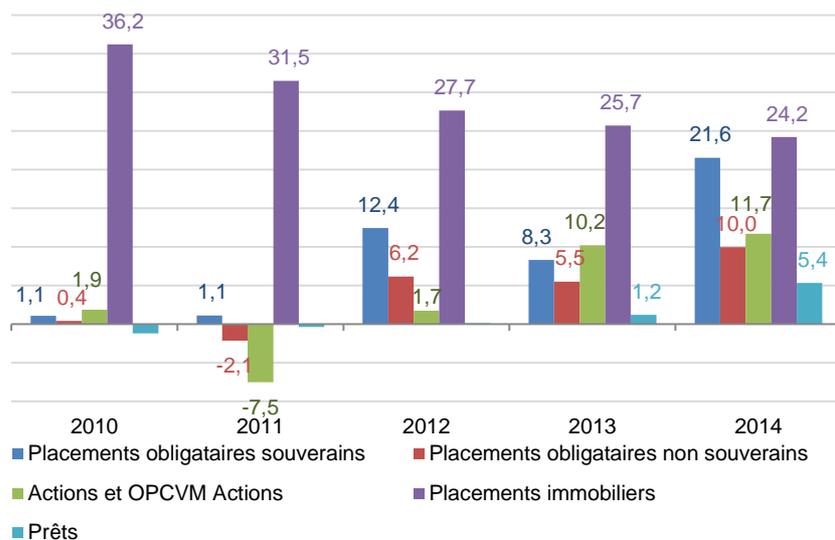
- Le stock de plus-values latentes sur les placements obligataires souverains enregistre une hausse de 162,7 % par rapport à 2013 pour atteindre 78 milliards d'euros ; le segment explique à lui seul 62,9 % de la hausse totale des plus-values latentes en 2014. Mécaniquement, le taux de plus-values latentes sur ce segment a également fortement progressé (de 8,3 % en 2013 à 21,6 % en 2014 ; Graphique 14).
- De façon analogue, le stock de plus-values latentes sur les placements obligataires non souverains a augmenté de 88,8 % par rapport à 2013 pour s'établir à 50,7 milliards d'euros en 2014 ; ce second segment explique 31 % de la hausse totale des plus-values latentes. Le taux de plus-values latentes progresse de 4,5 points sur ces titres pour atteindre 10 % en 2014.
- Le stock de plus-values latentes sur les actions et OPCVM actions poursuit la dynamique entamée en 2012 et 2013 pour atteindre 16,6 milliards d'euros en 2014 (+28,2 % par rapport à 2013), même si deux organismes continuent à être en situation de moins-values latentes. Le taux de plus-values latentes s'améliore également quelque peu (+1,5 pt à 11,7 %).
- Enfin, le stock de plus-values latentes immobilières ne progresse que modérément (+3,8 % par rapport à 2013) pour atteindre 9,3 milliards d'euros ; l'augmentation de l'allocation en immobilier se poursuivant à un rythme relativement soutenu, le taux de plus-values latentes se replie en 2014 (24,2 %, soit -1,5 points par rapport à 2013).

Graphique 13
Stock de plus ou moins-values latentes (en milliards d'euros)



Source : États prudentiels T2

Graphique 14
Taux de plus ou moins-values latentes par type de placements (en %)

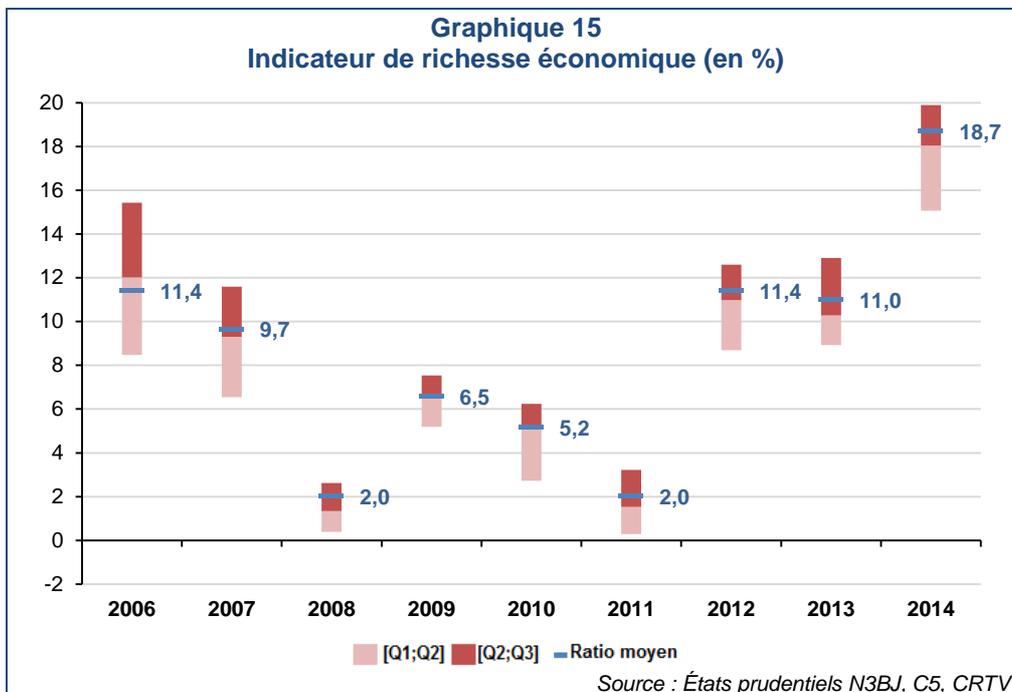


Source : États prudentiels T2

1.3.2 Analyse du taux de richesse économique

L'indicateur de richesse économique des assureurs vie est défini comme le rapport entre, d'une part, la somme de la provision pour participation aux bénéfices, de la provision pour risque d'exigibilité, de la réserve de capitalisation et des plus-values latentes nettes sur les placements et, d'autre part, des provisions techniques.

En 2014, l'indicateur de richesse économique moyen a marqué une très forte hausse par rapport à 2013 (+7,7 pts), affichant un niveau inédit depuis ses précédents points hauts de 2006 et 2012 (Graphique 15) ; cette situation s'explique essentiellement par l'augmentation des plus-values latentes (cf. supra) et, dans une moindre mesure, par celle de la provision pour participation aux bénéfices.

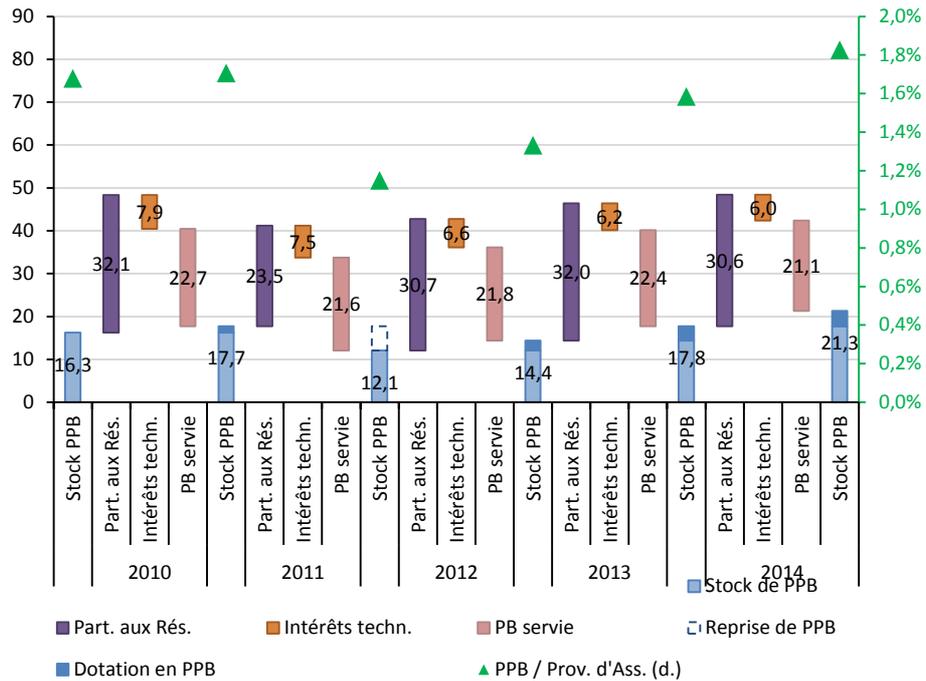


Au sein de l'ensemble des ressources dont disposent les assureurs, la provision pour participation aux bénéficiaires est une richesse économique appartenant intégralement aux assurés ; son montant évolue notamment au rythme de la mise en réserve des résultats des placements (+) et de son versement aux assurés au titre de la revalorisation, garantie ou discrétionnaire, de leurs engagements (-).

Cette provision a été utilisée en 2011 pour lisser l'impact de la crise des dettes souveraines sur les taux servis aux assurés ; à l'inverse, depuis 2012, elle est régulièrement abondée (Graphique 16). À fin 2014, la provision pour participation aux bénéficiaires dépasse ainsi le niveau de 2010 en montant. Le rapport entre la provision pour participation aux bénéficiaires et les provisions d'assurance vie, ou rendement latent à servir aux assurés, traduit cette dynamique en s'établissant à 1,83 % en 2014 (+24 bps rapport à 2013).

Les intérêts techniques, qui reflètent les engagements des assureurs de revaloriser les provisions mathématiques, décroissent continûment depuis 2010, atteignant 6 milliards d'euros en 2014 (-3,5 % par rapport à 2013). La participation aux bénéficiaires servie baisse également à 21,1 milliards d'euros en 2014 (-6,1 % par rapport à 2013).

Graphique 16
Évolution de la provision pour participation aux bénéfices (en milliards d'euros)



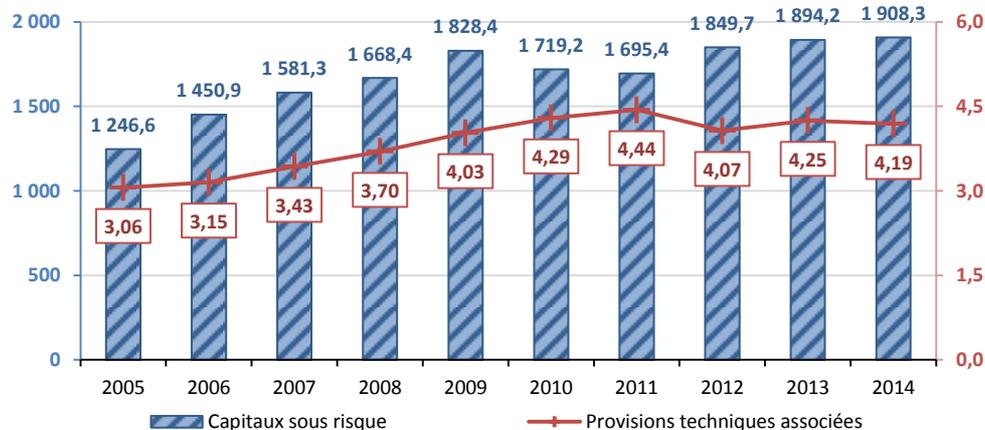
Source : États prudentiels C1V3

Lecture du graphique : Fin 2013, la provision pour participation aux bénéfices (PPB) s'élevait à 17,8 milliards d'euros. La participation des assurés aux résultats a atteint 30,6 milliards d'euros pour l'exercice 2014. Au sein de celle-ci, les intérêts techniques (6 milliards d'euros) et la PB servie (21,1 milliards d'euros) ont permis de revaloriser les provisions d'assurance. Le solde de participation aux résultats non affecté aux provisions d'assurance a renforcé la PPB qui s'établit fin 2014 à 21,3 milliards d'euros.

1.3.3 Analyse du passif

De façon générale, les capitaux sous risque⁹, qui émanent des contrats d'assurance individuels ou collectifs en cas de décès, s'inscrivent en progression depuis 2005 (Graphique 17) ; ils progressent ainsi de nouveau en 2014 pour s'établir à 1 908 milliards d'euros (+0,75 % par rapport à 2013). Les provisions techniques associées à ces capitaux sous risque décroissent légèrement en 2014 pour s'établir à 4,2 milliards d'euros (-1,3 %).

Graphique 17
Capitaux sous risque (en milliards d'euros)

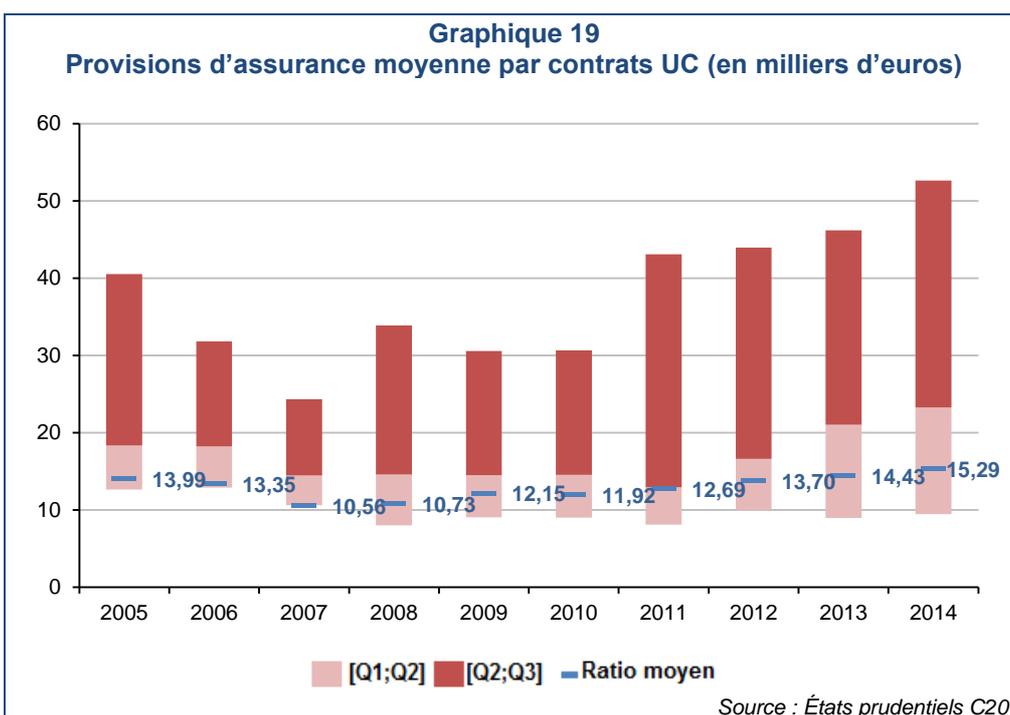
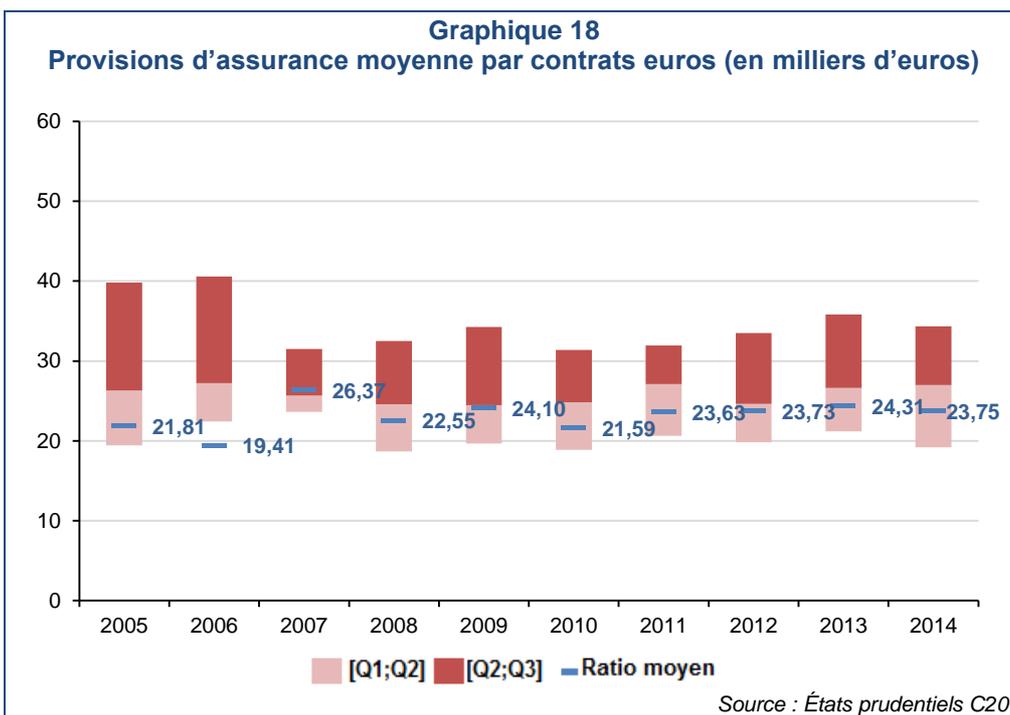


Source : États prudentiels C20

⁹ Le capital sous risque correspond au montant sur lequel l'assureur est exposé en cas de décès de l'assuré.

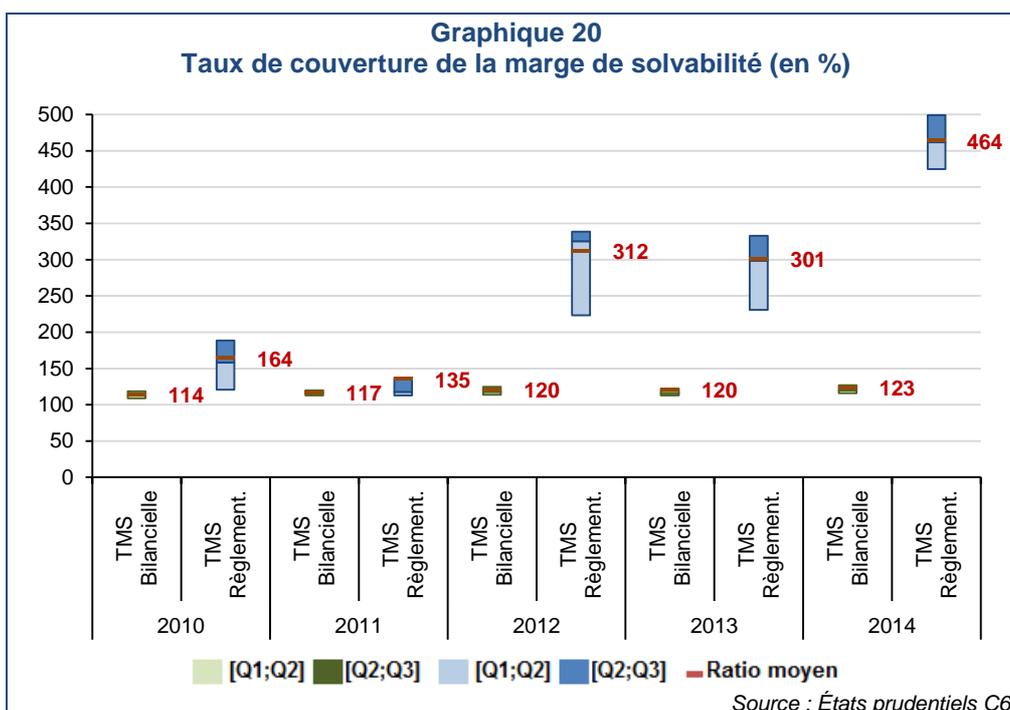
Les provisions d'assurance vie moyennes (contrats en euros ou en UC) progressent depuis 2010 ; l'année 2014 s'inscrit dans cette tendance longue même si pour les supports en euros une légère inflexion est à constater sur les provisions d'assurance vie moyennes :

- Les provisions d'assurance moyennes des contrats en euros ont légèrement diminué pour s'établir à 23 747 euros (-2,3 % par rapport à 2013 ; Graphique 18) ; on observe par ailleurs une moindre représentation des plus gros contrats (écart [Q3;Q2] inférieur en 2014) et une plus grande représentation des plus petits contrats (écart [Q2;Q1] supérieur en 2014) ;
- Les provisions d'assurance moyennes des contrats en UC ont progressé pour atteindre 15 291 euros (+6 % par rapport à 2013 ; Graphique 19) ; on relève cependant un accroissement de la dispersion sous l'effet de la progression des plus gros contrats.



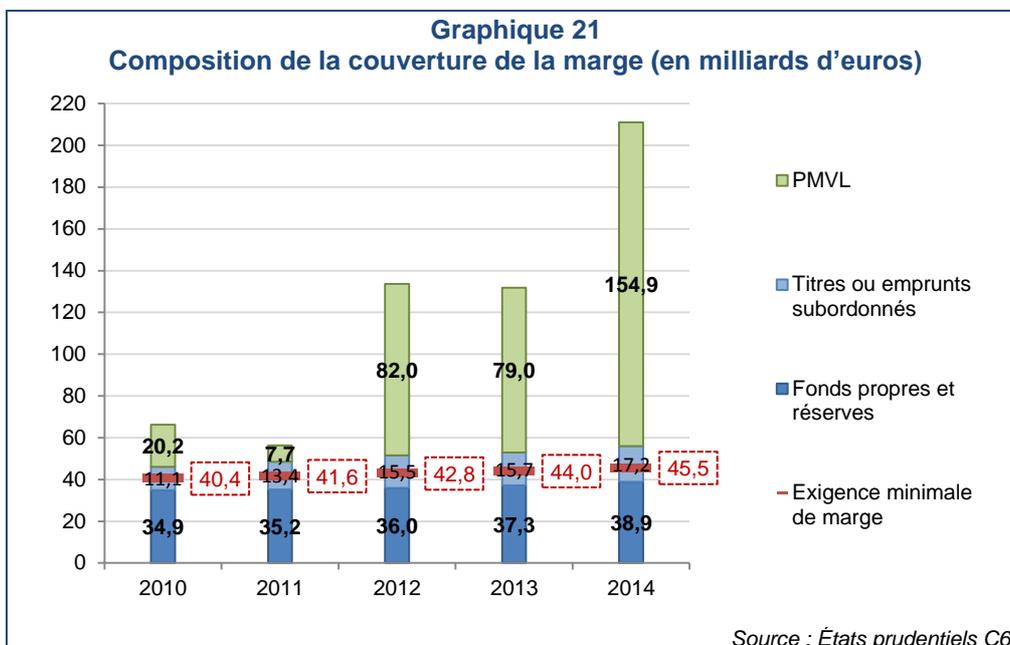
1.3.4 Solvabilité en progression en Solvabilité I

En dépit d'une légère progression de l'exigence minimale de marge (+3,5 % à 45,5 milliards d'euros), la vive augmentation des plus-values latentes sur les placements (cf. supra et [Graphique 21](#)) a permis au taux de marge de solvabilité réglementaire (éléments constitutifs de la marge de solvabilité y compris les plus-values latentes rapportés à l'exigence de marge) d'afficher une forte progression en 2014. Il s'établit ainsi à 464 % en hausse de 162 pts par rapport à 2013 et de 152 pts par rapport à 2012 ([Graphique 20](#)). Compte tenu de la forte volatilité de ces éléments de solvabilité, il importe de surveiller également le taux de marge de solvabilité bilancielle (hors plus-values latentes). Celui-ci poursuit quant à lui une croissance plus modeste entamée en 2010 et atteint en moyenne 123 % (+3 pts¹⁰ par rapport à 2013).



La légère augmentation du taux de marge de solvabilité bilancielle moyen provient d'un accroissement des éléments constitutifs de la marge de solvabilité (+9,6 % sur les titres ou emprunts subordonnés, +4,4 % sur les fonds propres et réserves) supérieur à celui de l'exigence minimale de marge (+3,5 %). En 2014, les fonds propres et réserves représentent 69,4% des éléments constitutifs de la marge de solvabilité, une part en légère baisse par rapport à 2013 (-1 pt) ; en contrepartie, la part des titres ou emprunts subordonnés augmente (de 1 pt à 30,6%).

¹⁰ Le chiffre de 2013 a été revu suite à une nouvelle remise d'un organisme au titre de 2013, ultérieure à la réalisation de l'analyse et synthèse précédente. Le chiffre était de 122% et est revu à 120%.



1.3.5 Les impacts de l'environnement de taux bas

L'environnement durable de taux bas est à même de pénaliser les assureurs vie. Ce contexte défavorable a été identifié depuis longtemps comme une source potentielle de défaillance des assureurs européens, la crise qu'a traversée le Japon dans les années 1990 et au début des années 2000 restant de ce point de vue une référence.

Ainsi, dès mars 2013, l'Autorité européenne des Assurances et des Pensions professionnelles (EIOPA), s'est exprimée sur les réponses prudentielles à apporter à un environnement de taux bas prolongé. En 2014, elle a ensuite mené des tests de résistance incluant des scénarios dont l'objectif était d'évaluer les effets d'un environnement de taux bas prolongé (*low yield*) sur la solvabilité et sur la couverture des engagements des entreprises offrant des garanties de long terme. Les deux scénarios de taux testés (baisse durable des taux – scénario dit « à la Japonaise » – et inversion atypique de la courbe des taux) avaient montré relativement peu d'effets pour la majorité des organismes français faisant partie de l'étude : le montant de pertes en fonds propres s'avérait très mesuré (-6 % pour l'ensemble du marché dans le cas du scénario japonais).

Toutefois, le taux des obligations souveraines françaises à 10 ans est revenu en avril 2015 à un niveau inférieur aux taux retenus pour les deux scénarios envisagés dans le cadre des stress tests EIOPA¹¹, même s'il a gagné depuis 80 points de base et dépasse désormais le taux à décembre 2014. Dans ce contexte de volatilité accrue, il est dès lors apparu nécessaire de compléter l'exercice européen par des études spécifiques afin d'évaluer cet environnement défavorable sur le marché français.

En premier lieu, en complément de l'analyse de la marge financière (cf. point 1.2.1 supra) et du taux de richesse économique (cf. point 1.3.2 supra), l'ACPR a évalué les revenus obligataires « certains » que les assureurs pourront tirer dans les dix prochaines années du portefeuille obligataire à taux fixe qu'ils détenaient à fin 2013, en le comparant aux engagements de taux techniques qu'ils déclaraient à la même date. L'analyse a porté sur un échantillon représentant 98 % des placements obligataires des assureurs français.

À cette fin, un indicateur dit « d'inertie obligataire » a été construit, qui rapporte les revenus qui seront perçus de façon certaine sur les titres obligataires amortissables au cours des dix prochaines années à la valeur totale des placements (y compris les actions et autres titres à revenus variables) à fin 2013. Plus cet indicateur est élevé, plus forte est la résilience des assureurs concernés. L'indicateur d'inertie obligataire des assureurs vie français s'élevait à 1,75 % fin 2013, soit légèrement au-dessus de la moyenne du marché dans son ensemble

¹¹ 0,46 % à fin avril contre 0,98 % pour l'exercice *low yield* le plus sévère, mais 1,21 % au 8 juin 2015.

(1,65 %). Dans le contexte actuel de taux bas, l'inertie obligataire est mécaniquement amenée à baisser au cours du temps du fait de l'achat de titres à taux plus faible.

L'indicateur moyen d'inertie obligataire des organismes vie recouvre néanmoins des situations contrastées, les inerties les plus faibles étant causées par une plus forte proportion d'investissements soit dans des obligations à taux variables (donc bas quand le niveau général des taux d'intérêt est bas), soit dans des actifs non amortissables, tels que les actions ou les OPCVM aux taux de plus-values variables. Parmi les douze principaux assureurs vie, deux organismes présentent ainsi un indicateur d'inertie inférieur à 1,5 % mais cela peut s'expliquer par la part des titres amortissables de coupon variable, qui les protègent contre une éventuelle hausse des taux. Seul un organisme présente à la fois un indicateur d'inertie faible et de titres non amortissables en moins-values latentes.

En second lieu, l'étude des rendements tirés de l'actif a été complétée par une comparaison aux taux techniques et aux revalorisations des provisions mathématiques en utilisant l'enquête « taux de revalorisation » sur les principaux assureurs¹².

Les taux techniques déclarés contrats par contrats dans l'enquête taux de revalorisation remise à l'ACPR fournissent une estimation des engagements « non ajustables » de l'assureur. Les engagements effectifs de l'assureur pour les 10 années qui viennent peuvent être inférieurs si ces taux sont renégociés dans le cadre notamment des contrats collectifs ou si les contrats sont rachetés rapidement. Les engagements de l'assureur peuvent également être plus élevés s'il existe des clauses contractuelles de participation aux bénéfices pluriannuelles contractées avant juillet 2010. Enfin, ces observations à fin 2013 ne tiennent pas compte des actions de gestion qui ont pu être adoptées ou le seront dans la phase d'observation.

De manière générale, les établissements engagés sur des contrats collectifs pour plus de 15 % de leurs provisions mathématiques possèdent des taux techniques parmi les plus élevés. L'ajout des frais sur encours au taux technique moyen permet de mieux prendre en compte les charges certaines auxquelles l'assureur devra faire face. Compte tenu de ces frais, trois organismes ne seraient pas à même de couvrir leurs engagements envers les assurés grâce aux coupons des obligations en portefeuille des 10 prochaines années, contre 1 seul lorsqu'il n'est pas tenu compte des frais. Cet organisme dispose néanmoins de réserves de richesse importantes.

Enfin, l'ACPR suit avec attention les conséquences de la baisse des taux qui s'est poursuivie en 2014 sur la solvabilité des organismes. Ces conséquences sont ambiguës sous Solvabilité II, générant une hausse à la fois de l'actif et du passif, le SCR taux pouvant quant à lui évoluer dans un sens ou dans l'autre.

Pour renforcer ses analyses, l'ACPR a demandé aux organismes d'assurance français d'examiner l'impact à moyen terme de l'environnement actuel de taux bas sur leur solvabilité, l'équilibre de leur situation financière et le respect de leurs engagements. Ces travaux devront être conduits dans le cadre de l'évaluation interne des risques menée par les organismes français pour l'exercice 2015, préparatoire à l'ORSA (le système de gestion interne des risques ou « *Own Risk and Solvency Assessment* ») prévu par Solvabilité II. Outre un scénario central qui prolonge les tendances de l'économie française à fin 2014, deux scénarios adverses sont envisagés :

- Le maintien pendant la période sous revue de la situation d'inflation négative observée au 1^{er} trimestre 2015 et de taux très bas voire négatifs ;
- Une hausse brutale des taux d'intérêt et de l'inflation en 2018 après le maintien des taux bas pendant trois ans.

Il ne s'agit pas d'un exercice de test de résistance au sens habituel (les prochains exercices menés par l'EIOPA sont prévus pour 2016). Ces données seront utilisées en premier lieu dans un cadre individuel, le plus important étant que les conseils d'administration et les directions générales des organismes aient bien pris la mesure de cette situation pour leur cas individuel.

¹² Voir ACPR, Analyses et Synthèses, n°47 et 48, juin 2015.

2 Analyse des organismes Non-Vie

L'étude porte sur un large échantillon constitué d'organismes d'assurance non-vie décrit dans l'annexe.

2.1 Primes et activité

2.1.1 Chiffre d'affaires en hausse

Le chiffre d'affaires de l'assurance non-vie a poursuivi sa croissance en 2014 (Tableau 4). Le montant des primes d'affaires directes émises pour l'ensemble du marché à périmètre constant a atteint 89,7 milliards d'euros (+3,5 % par rapport à 2013). Le chiffre d'affaires provenant des acceptations (réassurance) et succursales a augmenté fortement en 2014. Bien qu'en forte augmentation, la libre prestation de service (LPS) est restée à un niveau marginal en non-vie.

Tableau 4
Chiffre d'affaires en milliards d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en %)
Affaires directes Non-Vie	81,37	82,59	84,86	86,71	89,72	+3,5
LPS Non-Vie	0,26	0,26	0,21	0,27	0,31	+11,0
Acceptations Non-Vie	7,68	8,51	8,79	8,57	9,07	+5,8
Succursales Non-Vie	4,14	4,54	3,12	3,22	3,42	+6,4

Le détail par catégorie d'opérations¹³ fait néanmoins apparaître des évolutions hétérogènes (Graphique 23) : si les assurances de dommages corporels et aux biens des particuliers, de protection juridique, l'assistance et les pertes pécuniaires diverses ont continué de croître à un rythme élevé en 2014, d'autres catégories plus spécialisées comme les assurances de transport, de construction ou l'assurance-crédit, c'est-à-dire les assurances de professionnels¹⁴, ont enregistré une diminution de leur chiffre d'affaires. Ces dernières activités sont de nature cyclique et pâtissent d'un environnement économique toujours morose.

Globalement, l'activité des assurances de biens et de responsabilités des particuliers¹⁵ a marqué une progression moyenne de 3,3 % par rapport à 2013. En assurance automobile, la faible croissance de l'activité constatée en 2014 (+1,9 %) résulte de la relative stagnation du secteur (+0,3 % du nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves par rapport à 2013¹⁶). Les primes d'assurance de dommages aux biens des particuliers affichent quant à elles une solide progression de 4,1 %, qui fait déjà suite à une hausse de 4,3 % en 2013.

Le marché des assurances de dommages corporels a connu en 2014 une croissance soutenue pour les contrats individuels (+4,2 %). Pour les contrats collectifs, elle a été plus mesurée (+2,6 %).

Le chiffre d'affaires des assurances de professionnels a en revanche enregistré une décroissance (- 0,5 % par rapport à 2013) qui affecte toutes les catégories d'opération à l'exception des dommages aux biens professionnels et agricoles : l'activité des assurances de dommages aux biens professionnels a enregistré un rattrapage (+0,8 % après une baisse en 2013) et celle des assurances de dommages aux biens agricoles, un ralentissement (+2,6 % après +5,2% en 2013). Les autres catégories d'assurance des professionnels ont vu leur chiffre d'affaires

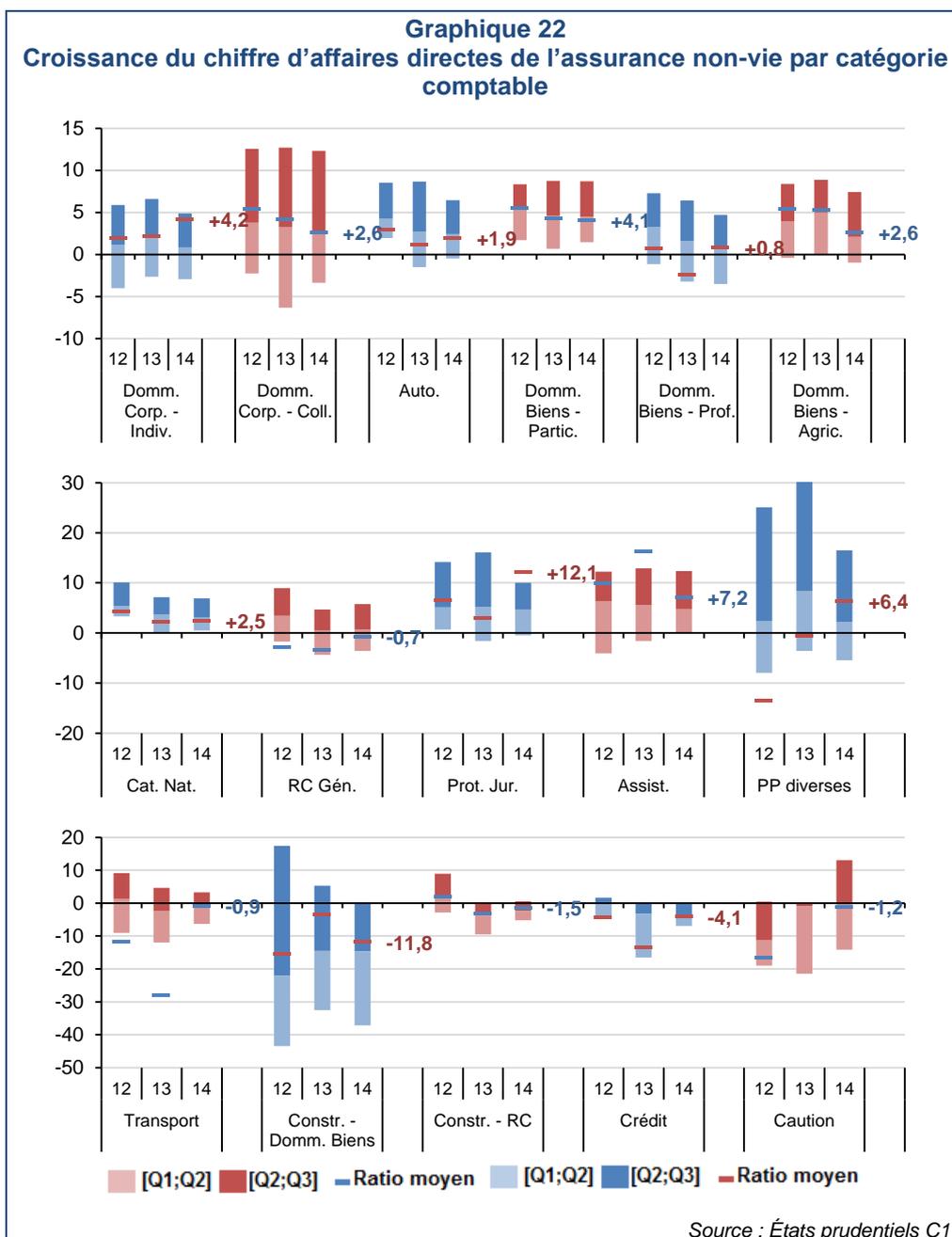
¹³ Catégories énumérées à l'article A. 344-2 du code des assurances.

¹⁴ Les assurances de professionnels comprennent les catégories dommages aux biens professionnels et agricoles, responsabilité civile générale, transport, construction, crédit et caution.

¹⁵ Les assurances de biens et de responsabilités des particuliers font référence aux catégories d'assurance automobile, dommages aux biens des particuliers, catastrophes naturelles, protection juridique, assistance et pertes pécuniaires.

¹⁶ Faits et Chiffres Marché automobile français, Comité des Constructeurs Français d'Automobiles, janvier 2015

se contracter, parfois fortement. En construction, la forte diminution des primes collectées en assurance dommages-ouvrage (-11,8 %) reflète la morosité du secteur du bâtiment en 2014¹⁷. Pour cette catégorie particulière, les variations extrêmes qui apparaissent sur le graphique sont le fait de petits acteurs. L'assurance de responsabilité civile décennale s'est contractée de 1,5 % en 2014 poursuivant la tendance de 2013. Dans un environnement macroéconomique resté morose en 2014, l'activité en assurance-crédit a décliné de 4,1 % prolongeant une baisse déjà importante en 2013. En caution, la contraction a été plus faible (-1,2 %) dans un contexte d'augmentation des encours de crédits des particuliers et des entreprises¹⁸.

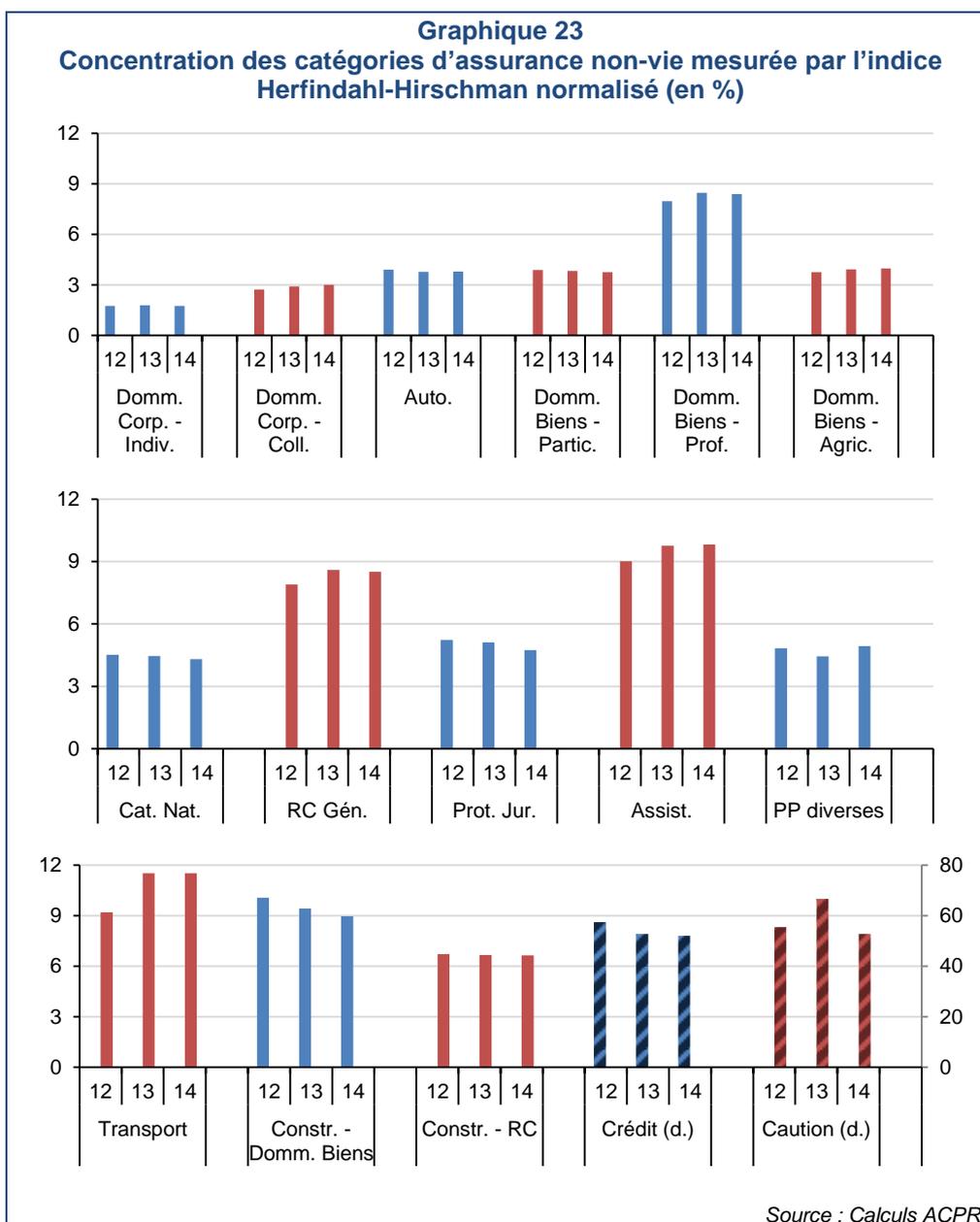


¹⁷ Les mises en chantier de logements neufs en France ont reculé de 10,3 % par rapport à 2013 (source : Chiffres et Statistiques n°601, Commissariat général au développement durable, janvier 2015) et le nombre de défaillance d'entreprises dans le domaine de la construction a augmenté de 1,1 % par rapport à 2013 (source : Observatoire des Entreprises, Banque de France, janvier 2015).

¹⁸ Augmentation de 2,7 % de l'encours des crédits aux entreprises et de 2,2 % de l'encours des crédits aux particuliers (Banque de France, Stat Info, 01/2015)

2.1.2 Concentration du Chiffre d'Affaires

La concentration globale du marché, mesurée par l'indice de Herfindal-Hirschman normalisé¹⁹ sur le chiffre d'affaires des organismes individuels reste globalement inchangée depuis quelques années. Les niveaux de concentration sont toujours très disparates entre les différentes catégories d'opérations (Graphique 23). Le niveau de concentration est plus faible pour les catégories à déroulement court (automobile, dommages aux biens des particuliers et dommages corporels), qui présentent en effet des barrières à l'entrée moins élevées. À l'inverse, les catégories à développement plus long (responsabilité civile, transport, construction et crédit-caution) et l'assurance de dommages aux biens professionnels et l'assistance sont davantage concentrés.



¹⁹ L'indice de Herfindahl-Hirschman normalisé (H*) varie de 0 à 1 et indique le degré de concentration d'un marché. Il se calcule par la formule : $H^* = (H-1/n)/(1-1/n)$ où n est le nombre d'organismes du marché, et HH l'indice de Herfindahl-Hirschman non-normalisé (HH), calculé comme la somme des carrés des parts de marché de l'ensemble des organismes. $1/n$ mesure l'indice HH pour un marché où toutes les parts de marché sont identiques. La normalisation transforme un indicateur allant de $1/n$ à 1 en un indicateur compris entre 0 et 100 %. Par simplification, cette analyse ne porte que sur les affaires directes, et ne rend pas compte de changements de structure tels que, par exemple, le transfert des affaires directes d'un organisme au profit d'une succursale d'un organisme étranger, ou au profit d'un organisme basé dans l'Union Européenne et opérant en libre prestation de services. Dans le graphique, les parts de marché sont calculées sur la base des primes émises.

2.2 Équilibre technique

2.2.1 Sinistralité par exercice

Dans cette partie, la sinistralité est analysée au travers du ratio sinistres sur primes (S/P). Ce dernier permet de comparer aux primes acquises sur un exercice les charges nettes de recours associées (paiements nets et variation des provisions). Quand les charges prises en compte dans le calcul résultent des sinistres survenus dans l'exercice, ce ratio est un élément d'analyse important pour la formation du résultat et la prise en compte sur moyen terme de l'évolution de la sinistralité. Pour certaines catégories d'opération (détaillées par la suite), la sinistralité peut être analysée plus précisément par exercice de souscription, ce qui permet de mieux rendre compte du degré d'adéquation de la tarification des risques ex ante.

Analyse par exercice de survenance²⁰

Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, la charge des sinistres rattachés à l'année d'exercice a augmenté de 7,2 % en 2014 pour atteindre 71,1 milliards d'euros. Les primes acquises au cours de l'exercice ont progressé de 4,9 %, ne parvenant à compenser qu'une partie de la hausse de sinistralité. Ainsi, le ratio S/P global des sinistres survenus en 2014 s'est légèrement détérioré par rapport à 2013, passant de 79 % à 80,8 %. Cette dégradation reflète celle qui a pu être observée sur quelques segments comme les assurances de dommages corporels individuels et collectifs, de responsabilité civile automobile et de catastrophes naturelles ; sur les autres segments, le ratio S/P s'est en effet amélioré ou est resté stable (Graphique 24).

En assurance automobile, le ratio S/P a augmenté de 2,5 points pour atteindre 86,5 % en 2014. Cette détérioration résulte principalement de la hausse de 2,4 % du nombre d'accidents corporels après des années de baisse régulière²¹. Ainsi, la progression des primes acquises (+1,8 %) n'a pas compensé l'augmentation du volume des sinistres (+4,7 %).

Le nombre important de catastrophes naturelles survenues en 2014²² sur le territoire français a provoqué une hausse des charges de sinistres associées de 58,4 % par rapport à 2013. Le ratio S/P a ainsi augmenté de 21 points pour atteindre 60,7 %. On rappelle néanmoins qu'historiquement la sinistralité de cette catégorie est volatile. La tempête de grêle Ela de juin 2014 (1,8 milliards d'euros de dommages assurés en France, Belgique et Allemagne) a amplement contribué à cette dégradation. D'autres événements naturels significatifs pour la France peuvent également être mentionnés : les tempêtes hivernales de février 2014 (340 millions d'euros de dommages assurés en Europe), les inondations de septembre 2014 (320 millions d'euros de dommages assurés en France) et les tempêtes orageuses de novembre 2014 (200 millions d'euros de dommages assurés en France).

En assurance de dommages aux biens des particuliers, l'équilibre technique s'est en revanche amélioré ; le S/P s'établit à 74,2 % en 2014 en diminution de 3,2 pts. Cette baisse résulte d'une hausse des primes acquises (+4,4 %) dans un contexte de stabilité de la sinistralité (+0,1 %) qui reflète notamment la baisse du nombre de cambriolages²³ (de -4,7 % à -8,9 % selon les zones par rapport à 2013).

L'assurance de dommages aux biens professionnels et agricoles a également enregistré une forte amélioration du S/P qui s'établit à 65,7 % (+6,7 pts). Ce renforcement de l'équilibre technique résulte à la fois d'une réduction

²⁰ Dans cette analyse, on compare le montant des sinistres indemnisés au cours d'une année au montant des primes acquises au cours de cette même année.

²¹ Bilan 2014 de la sécurité routière en France, Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière, 20 mai 2015.

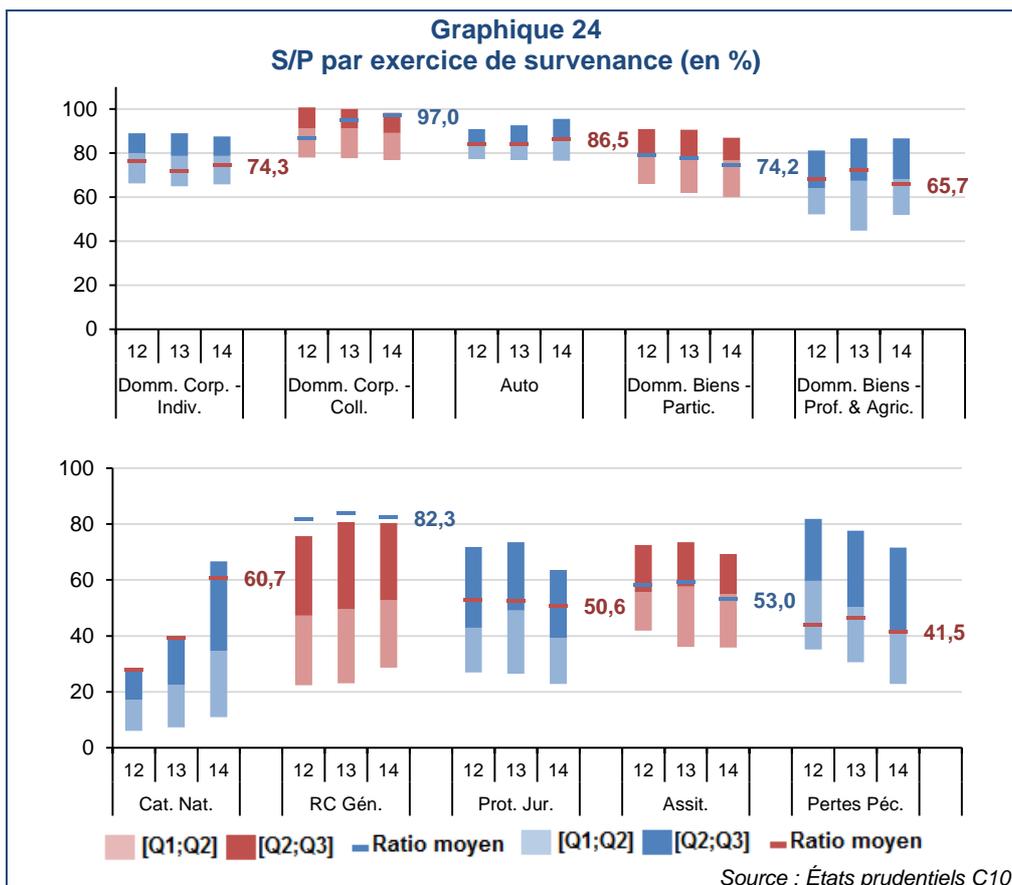
²² SIGMA - Catastrophes naturelles et techniques en 2014, Swiss Re, février 2015.

²³ Criminalité et délinquance enregistrées en 2014, Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, janvier 2015

importante des charges (-8,3 % par rapport à 2013) et d'une augmentation des primes acquises (+1,1 %).

En assurance de responsabilité civile générale, le ratio S/P moyen a diminué quelque peu en 2014 (-1,6 pt) mais continue de s'établir à un niveau supérieur au troisième quartile. Cette distribution reflète les niveaux élevés rencontrés chez certains acteurs importants exerçant en responsabilité civile des professions médicales et de la construction.

En assurances de protection juridique, de pertes pécuniaires diverses et en assistance, l'amélioration de la sinistralité reflète principalement la forte croissance des primes (respectivement +8 %, +19 % et +9 %). En revanche, l'amélioration du S/P en assurance de responsabilité civile générale provient d'une diminution des prestations (-2,9 %) supérieure à la baisse des primes (-1 %).



Analyse par exercice de souscription²⁴

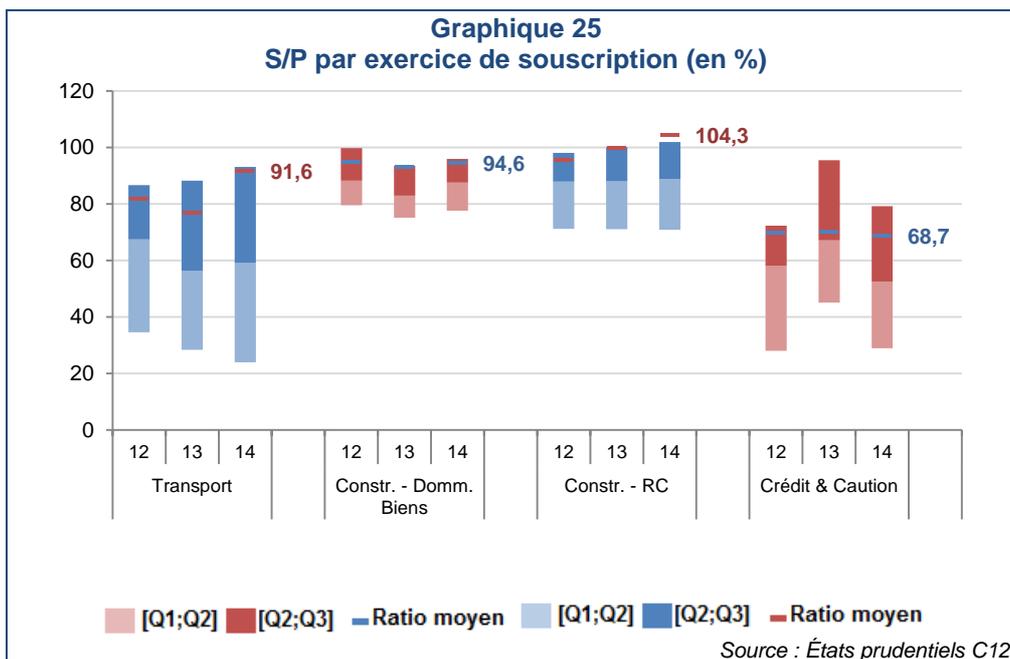
L'analyse de la sinistralité par exercice de survenance n'étant pas appropriée aux grands risques²⁵, une analyse par exercice de souscription est effectuée (Graphique 25). En effet, pour ces derniers les procédures longues de règlements des sinistres et le niveau important des recours judiciaires rend inadaptée une analyse par exercice de survenance.

En assurance construction, la baisse des charges de sinistres de 5,1 % en dommages et de 0,3 % en responsabilité civile n'a pas suffi à compenser la forte diminution du volume de primes acquises (respectivement de -6,7 % et -4,8 %). Au final, les ratios S/P se sont dégradés de 1,6 pt en assurance dommages et de 4,7 points en responsabilité civile et atteignent à fin 2014 respectivement 94,6 % et 104,3 %.

²⁴ Dans cette partie, on compare le montant des primes acquises au cours d'une année au montant des sinistres dont la souscription a été effectuée au cours de cette même année.

²⁵ Les grands risques (assurance transport, crédit et caution) sont définis à l'article L. 111-6 du Code des assurances. Les assurances de construction sont analysées comme des « grands risques » en raison des particularités (engagements longs, recours).

Le niveau du S/P en assurance transport reflète essentiellement l'évolution des primes : le S/P se dégrade de 14,9 pts en raison d'une baisse de 14,6 % des primes. A l'inverse, en assurance-crédit et caution, la baisse de 8,6 % des sinistres provoque une baisse de 1,4 point du S/P.



2.2.2 Frais

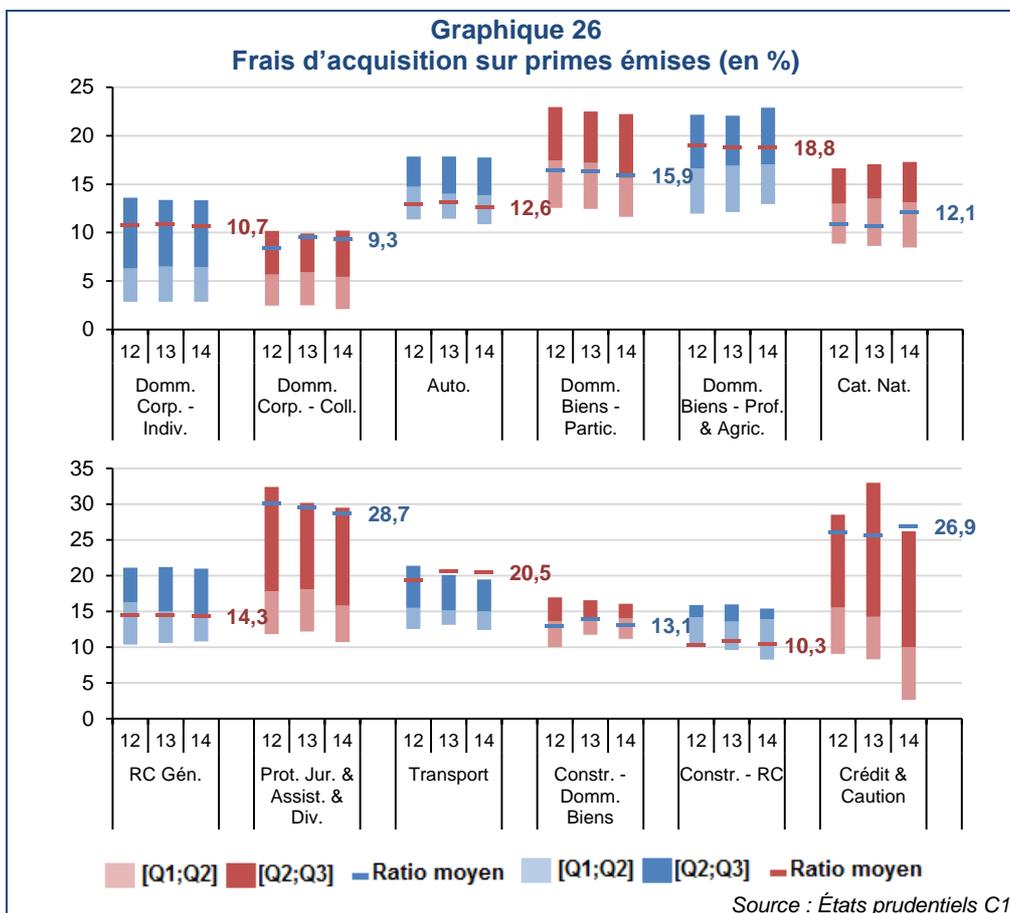
Frais d'acquisition sur primes émises

Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, les frais d'acquisition ont représenté 12,9 % des primes émises, en légère diminution par rapport à 2013 (-0,3 pt). Cette baisse résulte d'une croissance des primes émises (+3,6 %) plus forte que celle des frais d'acquisition (+1,1 %). Néanmoins, les niveaux et évolutions du ratio des frais d'acquisition rapportés aux primes émises sont parfois très différents selon les catégories d'opération ([Graphique 26](#)).

Une baisse importante est à constater en 2014 pour les catégories protection juridique (-0,8 pt), assurance automobile (-0,6 point) et dommages aux biens des particuliers (-0,5 point). En assurance automobile, les frais d'acquisition ont diminué en 2014 (-2,6 %) alors que les primes émises ont continué de croître (+1,9 %). En assurance de dommages aux biens des particuliers, les frais d'acquisitions ont progressé moins vite que les primes émises.

Seules deux catégories d'opération ont vu leur ratio augmenter en 2014 : les assurances crédit et caution dont le ratio atteint 26,9 % après une hausse de 1,3 pt et l'assurance de catastrophes naturelles avec une hausse de 1,5 pt.

Les ratios des autres catégories d'assurance apparaissent relativement stables.



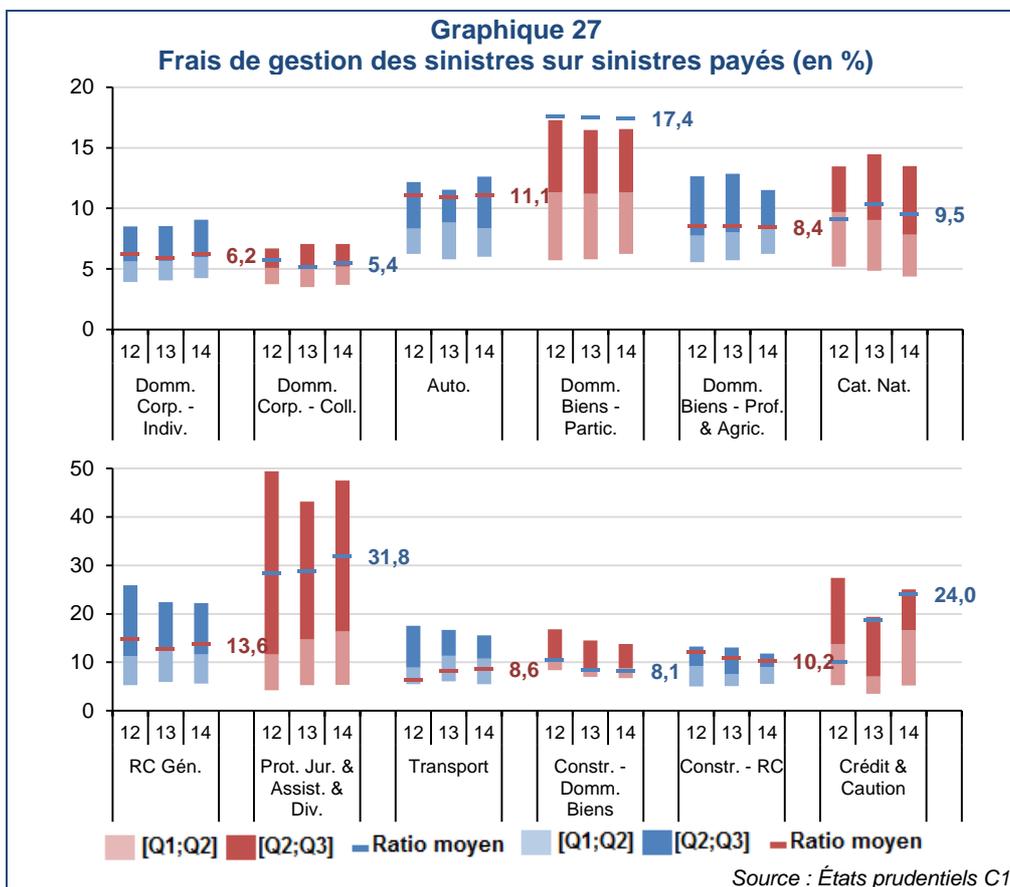
Frais de gestion sur sinistres payés

Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, les frais de gestion des sinistres ont représenté 9,1 % des sinistres payés, en légère augmentation par rapport à 2013 (+0,3 pt). Cette augmentation résulte d'une croissance des frais de gestion des sinistres (+5,3 %) plus forte que celle des sinistres payés (+2,3 %). Néanmoins, tout comme pour les frais d'acquisition, le ratio des frais de gestion sur sinistres payés s'établit à des niveaux très variés selon les catégories d'opération (Graphique 27).

Le ratio moyen en assistance et en protection juridique, déjà supérieur à celui des autres catégories, poursuit la hausse entamée en 2013 pour se situer à 31,7 % des sinistres payés (+2,9 pts). La forte dispersion du ratio en protection juridique met en lumière les limites parfois difficiles à établir entre le sinistre (prise en charge des frais de justice) et les frais associés au sinistre. Une augmentation du ratio est également constatée en assurance de responsabilité civile (+1 pt) ainsi qu'en assurance-crédit et caution (+5,3 pts) en raison d'une forte hausse des frais de gestion des sinistres (respectivement +6,9 % et +28,6 %).

Des baisses mesurées du ratio des frais de gestion sur sinistres sont à constater en assurance de catastrophes naturelles (-0,8 pt) et en assurance construction (-0,2 pt en dommages et -0,6 pt en responsabilité civile). Celles-ci résultent principalement de la forte augmentation des sinistres payés.

Les ratios des assurances de dommages corporels, d'assurance automobile ou de dommages aux biens apparaissent relativement stables.



2.2.3 Bonis et malis de liquidation

L'étude des bonis de liquidation permet d'appréhender la prudence des organismes dans le provisionnement. Une grande disparité apparaît à cet égard entre les catégories d'assurance (Graphique 28).

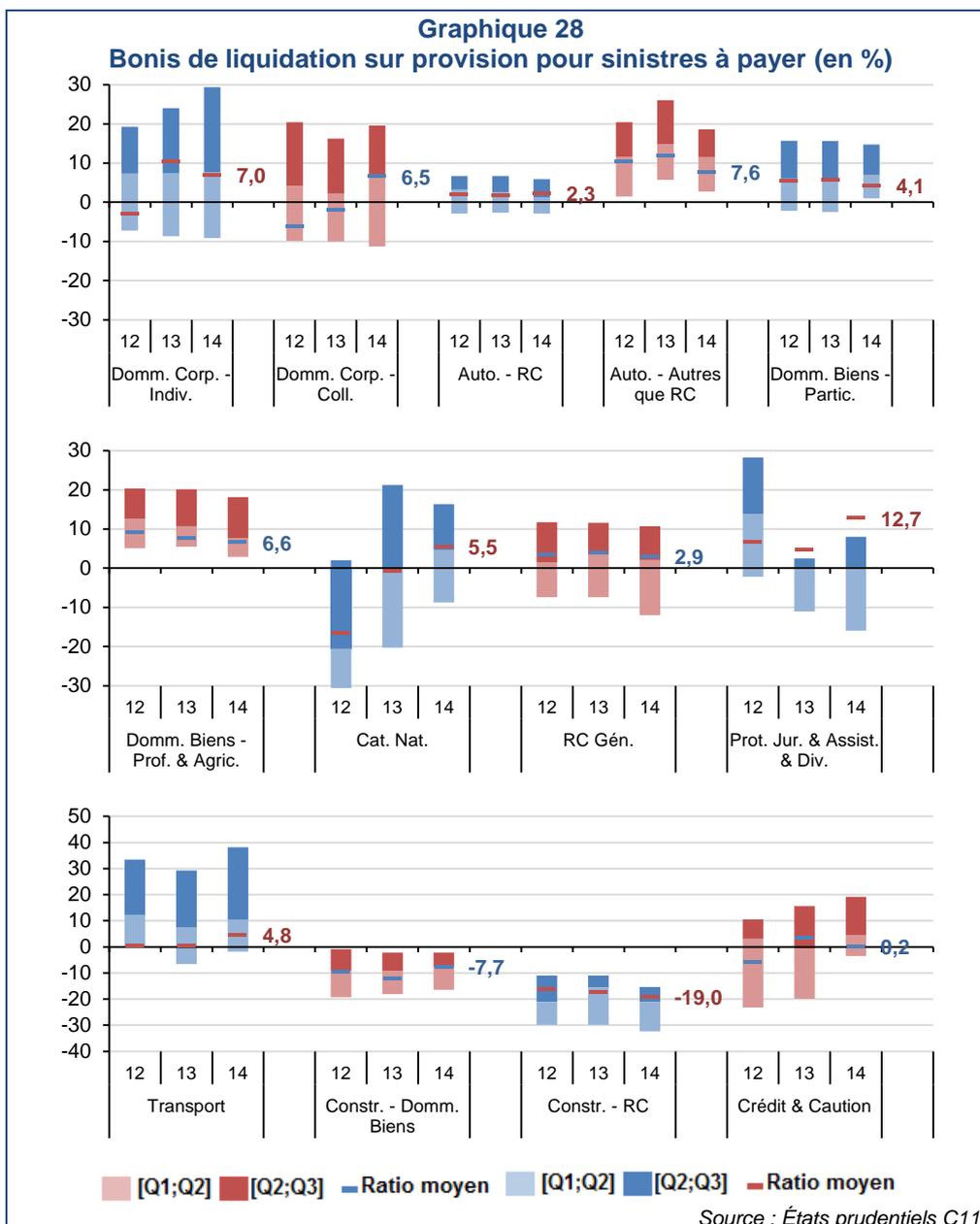
Si, d'un point de vue global, la liquidation fait ressortir des bonis pour les assurances de dommages corporels, des malis de liquidation apparaissent pour un nombre important d'acteurs, laissant entrevoir un provisionnement insuffisant des risques par ces derniers. Ces singularités apparaissent également en assurance de responsabilité civile générale.

En assurance automobile, la prudence dans le provisionnement diffère assez notablement selon la garantie considérée. Pour la garantie responsabilité civile, des bonis d'un faible niveau apparaissent au global mais un nombre non négligeable d'acteurs affichent des malis de liquidation. En revanche, pour les autres garanties en assurance automobile, les liquidations mettent en lumière de confortables bonis que ce soit au global ou pour l'ensemble des assureurs.

En assurance de dommages aux biens des particuliers, professionnels et agricoles, le provisionnement est prudent depuis plusieurs années. Pour ces deux catégories, la liquidation a permis de dégager des bonis de respectivement 4,1 % et 6,6 % en 2014. En outre, l'ensemble des organismes dégagent désormais des bonis de liquidation en assurance de dommages aux biens des particuliers.

En assurance construction – engagement de long terme par nature – la liquidation fait ressortir d'importants malis aussi bien en dommages qu'en responsabilité civile. Ces malis sont observés pour la majorité des acteurs depuis plusieurs années.

Le niveau disparate des bonis de liquidation dans les autres catégories résulte du caractère volatil de l'activité (catastrophes naturelles) ou de l'hétérogénéité de l'ensemble sous revue (assistance, protection juridique, divers).



2.2.4 Ratios combinés

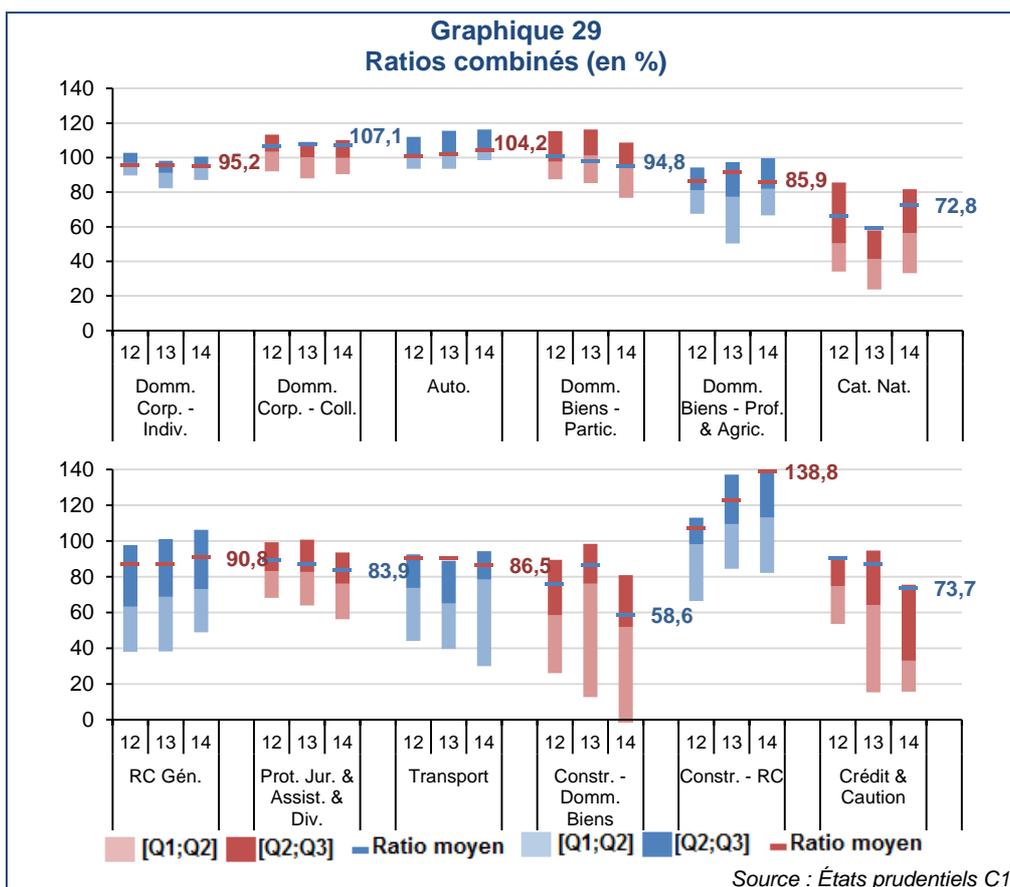
Les ratios combinés sont définis par le rapport entre les charges de prestations (sinistres payés, frais de gestion des sinistres et provisionnement) augmentées des chargements affectés (frais d'acquisition, d'administration) et les primes de l'exercice (primes acquises). Le ratio combiné est issu du compte de résultat technique (état C1) qui comptabilise les opérations de l'année comptable **tous exercices de survenance confondus**²⁶. Ainsi, il permet d'intégrer l'information analysée précédemment sur les ratios S/P, les frais et les bonis de liquidation. Le ratio combiné est calculé brut de réassurance.

Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, le ratio combiné s'améliore quelque peu (-0,4 pt) pour s'établir en 2014 à 98,7 %. Cette baisse résulte d'une croissance des primes supérieure à celle des charges de prestations et des frais (Graphique 29). En assurance de dommages corporels collectifs, automobile et de responsabilité civile construction, le ratio combiné est supérieur à 100 % en 2014. Le résultat de ces catégories demeure ainsi tributaire des produits financiers techniques et du résultat de réassurance.

²⁶ Pour les branches longues, les évolutions de la sinistralité par exercice de survenance ou souscription peuvent ainsi différer de celle mesurée par exercice comptable

Largement guidé par la hausse des charges de prestations, les ratios combinés en assurance automobile et en assurance de responsabilité civile se sont détériorés en 2014 de respectivement 2,3 pts et 3,5 pts. De même, le ratio combiné en assurance de catastrophes naturelles s'est fortement accru en raison de la recrudescence des événements climatiques en 2014 (cf. supra). En assurance construction, une baisse importante du ratio combiné a lieu pour la catégorie dommages (-28 pts) alors qu'en responsabilité civile le ratio continue de croître (+16 pts). L'évolution opposée des charges de prestations et des primes est à la source de cette évolution.

En assurance de dommages aux biens des particuliers, professionnels et agricoles, le ratio combiné diminue en 2014 de respectivement 3,1 pts et 5,7 pts. Cette baisse résulte du niveau mesuré de la sinistralité.



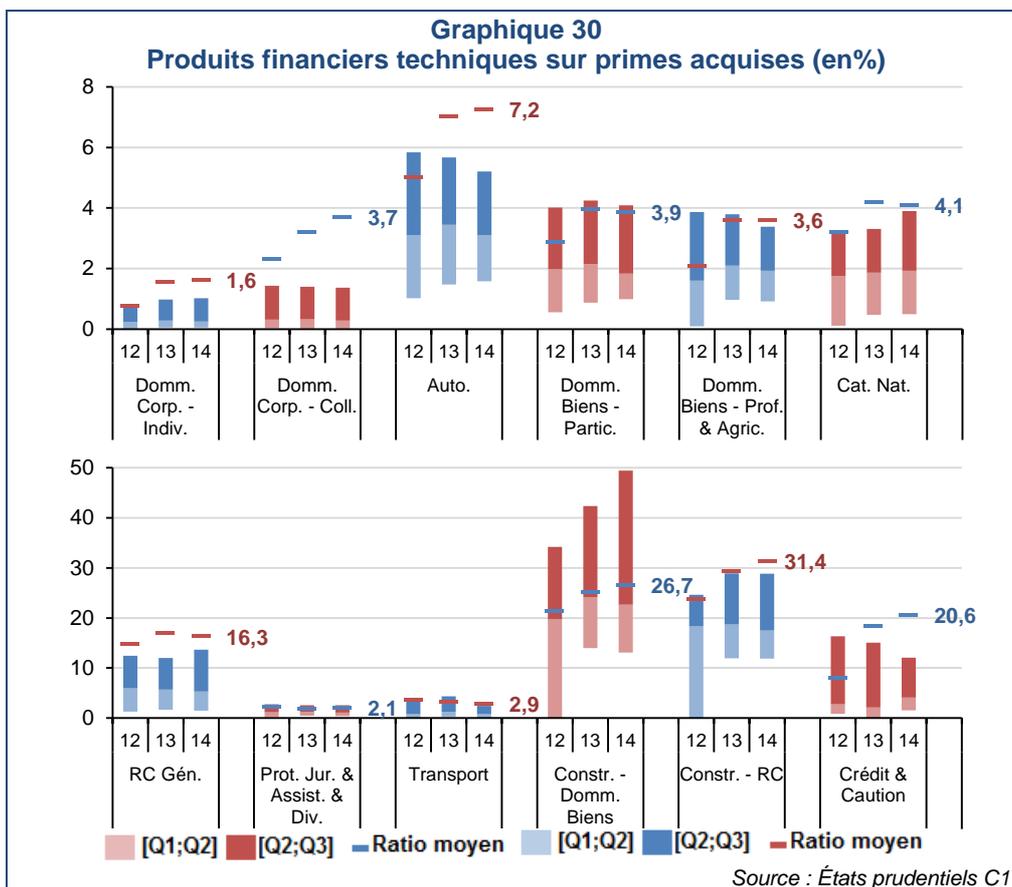
2.2.5 Autres éléments du résultat technique

Produits financiers techniques

Les produits financiers techniques retenus par la suite sont ceux qui sont issus des placements représentatifs des provisions techniques. Par souci de comparaison avec les ratios combinés et les résultats de réassurance, on analyse le rapport entre les produits financiers techniques et les primes acquises.

Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, les produits financiers techniques représentent 4,8 % des primes acquises, en hausse de 0,3 pt par rapport à 2013 (Graphique 30). Les niveaux des ratios pour chaque catégorie d'opération reflètent davantage le rapport entre primes acquises et niveau des provisions techniques que le niveau des produits financiers. En effet, les niveaux élevés en assurance de responsabilité civile générale, en assurance construction ou en assurance-crédit et caution reflètent la durée élevée des engagements (longues procédures de règlements des sinistres).

Dans un grand nombre de catégories, les produits financiers techniques rapportés aux primes acquises s'établissent à un niveau semblable à celui de 2013. La constance des ratios entre 2013 et 2014 reflète la stabilité du taux de rendement des placements (cf. partie 2.3.2).



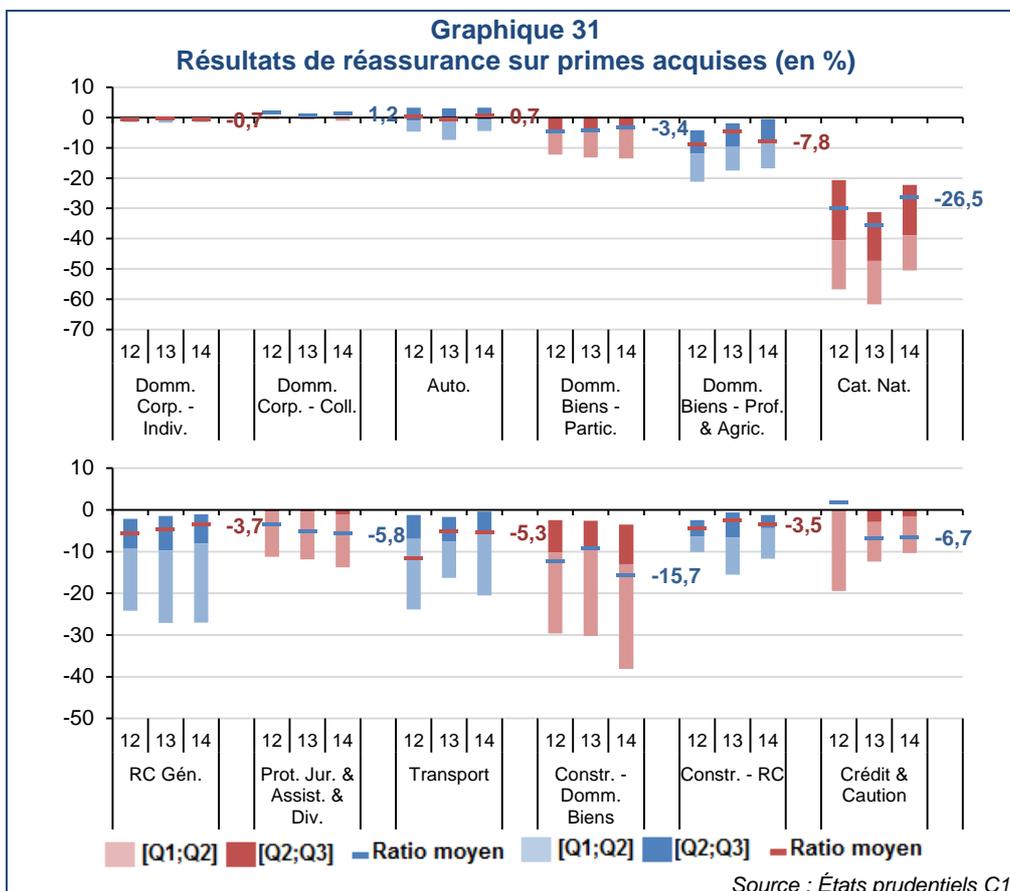
Résultats de réassurance

Le résultat de réassurance retenu par la suite est égal à l'opposé de la charge de réassurance sur les primes acquises. Les primes cédées augmentent cette charge tandis que la part des réassureurs dans les prestations et le provisionnement ainsi que les commissions reçues des réassureurs viennent diminuer cette charge.

Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, le résultat de la réassurance s'est amélioré de 0,4 pt en 2014 par rapport aux primes acquises (à 1,5%) mais reste négatif. Bien que négatif dans la plupart des catégories d'opération, le résultat de réassurance s'établit néanmoins à des niveaux différents (Graphique 31).

En assurance de dommages corporels, le résultat de réassurance est proche de zéro depuis quelques années. La très faible dispersion autour de ce niveau met en lumière l'absence de programmes de réassurance pour un grand nombre d'établissements.

En assurance automobile, le résultat de réassurance oscille autour de zéro depuis 2012. En 2014, il est au global positif bien que pour plus de la moitié des organismes il demeure une charge. Pour les autres catégories d'assurance, les résultats de réassurance sont structurellement négatifs avec plus ou moins de volatilité selon les secteurs.



2.2.6 Résultat technique final

Le résultat technique final est obtenu en intégrant l'ensemble des éléments détaillés ci-dessus. Il s'obtient par la différence entre, d'une part, la somme des primes de l'exercice, des produits financiers techniques et du résultat de réassurance et, d'autre part, les charges de prestations et les frais. Comme précédemment, on analyse le niveau et l'évolution du rapport entre le résultat technique et les primes acquises.

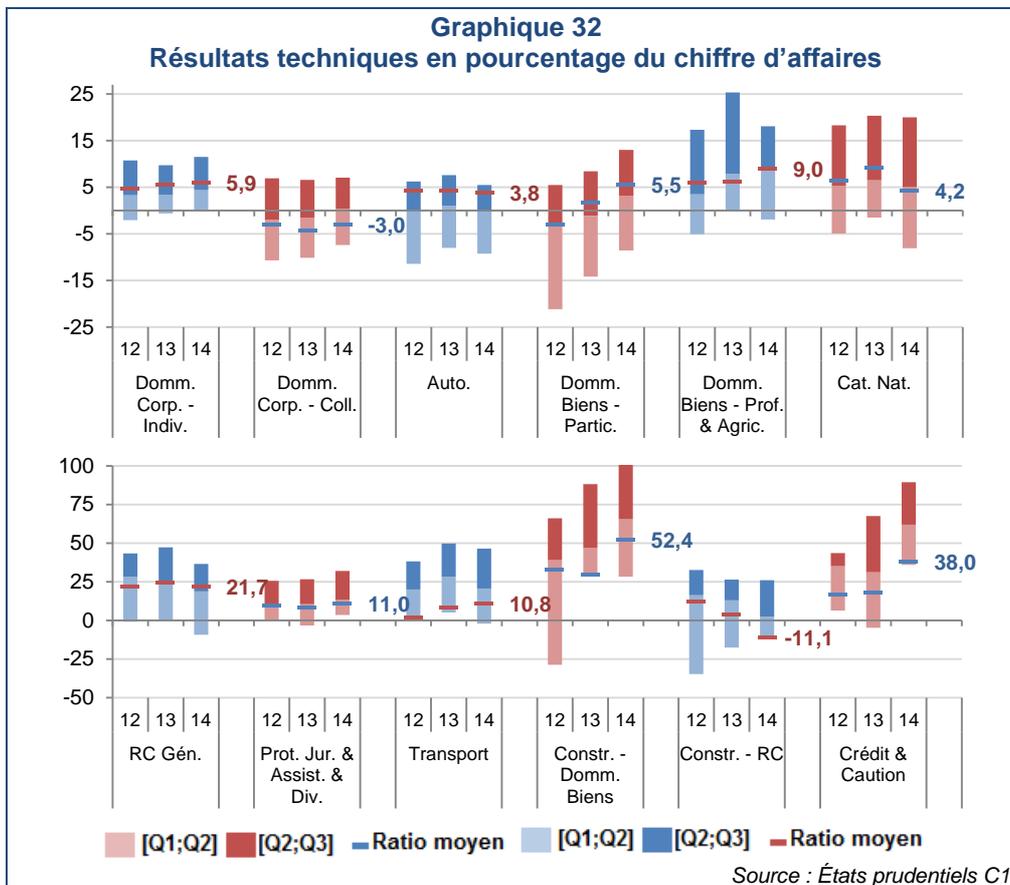
Au global, la rentabilité technique²⁷ s'accroît de 0,7 pt en 2014 pour atteindre 4,2 % des primes acquises (Graphique 32). Cette amélioration résulte tout à la fois des consolidations du ratio combiné, des produits financiers techniques et du résultat de réassurance. Néanmoins, les résultats techniques demeurent contrastés selon les catégories d'opération. Si les assurances de professionnels affichent des taux de marge techniques confortables, les assurances de particuliers sont en revanche le plus souvent proches de l'équilibre, voire sont déficitaires.

Lorsque le ratio combiné dépasse 100 % (cf. partie 2.2.4), la rentabilité technique est rarement assurée. C'est notamment le cas en moyenne en assurance de dommages corporels collectifs et de responsabilité civile construction et pour certains organismes en assurance automobile et dommages aux biens des particuliers. Pour ces deux branches, les produits financiers techniques (et la réassurance) ne suffisent pas au rétablissement de la rentabilité technique. En automobile au contraire, la rentabilité technique finale est assurée en grande partie par les produits financiers techniques et dans une moindre mesure par la réassurance.

L'intensité concurrentielle de certains secteurs (cf. partie 2.1.2) peut limiter le pouvoir de négociation des tarifs et peser sur la rentabilité technique. C'est le cas de l'activité d'assurances collectives de dommages corporels – intimement liée aux résultats d'appels d'offres depuis la mise en place de la généralisation de la

²⁷ Le résultat technique dont il est question est celui défini dans l'état C1. Les produits des placements alloués sont inclus dans celui-ci.

complémentaire santé d'entreprise (ANI²⁸) et la fin des clauses de désignation²⁹— qui est structurellement négative sur les trois dernières années. Néanmoins, pour les catégories déficitaires, le rétablissement de la rentabilité technique passera nécessairement à l'avenir par une meilleure tarification. La baisse des taux d'intérêt, et par conséquent celle des produits financiers techniques encourage d'autant plus cette prise de conscience.



2.3 Compte de résultat, bilan et solvabilité

Dans cette partie, l'analyse ne s'effectue plus pour chaque catégorie d'opération mais de manière agrégée. Ainsi, un retraitement du périmètre est nécessaire afin de ne pas être perturbé dans l'analyse par les engagements vie des assureurs mixtes. Au final, seuls les organismes possédant majoritairement des provisions techniques liées à des engagements non-vie sont retenus.

2.3.1 Compte de résultat simplifié

En dépit d'un résultat technique non-vie en nette amélioration, qui atteint son plus haut niveau relatif depuis 2010, la rentabilité globale du secteur diminue quelque peu en 2014, en pourcentage des primes comme en pourcentage des fonds propres (Tableau 5). La progression de la charge d'impôt - due à l'alignement du régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance sur celui des sociétés d'assurance - explique en partie la baisse du résultat. Les évolutions constatées dans la partie précédente (sur un échantillon légèrement différent) s'appliquent en grande partie : une sinistralité quasi stable, des produits financiers techniques en très légère hausse et un meilleur résultat de réassurance. Les autres différences par rapport à 2013 résultent d'écarts sur l'activité vie ou non technique.

²⁸ Accord national interprofessionnel (ANI) sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013.

²⁹ Le 13 juin 2013, à l'occasion de l'examen de l'article 1er de la loi sur la sécurisation de l'emploi, le Conseil constitutionnel a déclaré inconstitutionnel l'article L. 912-1 du Code de la sécurité sociale sur le fondement d'une atteinte à la liberté contractuelle et à la liberté d'entreprendre.

Tableau 5
Compte de résultat simplifié en non-vie (en % des primes)

	2010	2011	2012	2013	2014
Primes	100	100	100	100	100
Prestations	-76,0	-74,3	-76,5	-77,2	-77,3
Frais d'acq. et d'admin.	-23,2	-21,2	-21,0	-21,0	-21,0
Produits financiers techniques	4,3	2,8	3,0	4,2	4,3
Résultat de réassurance	-2,3	-3,3	-2,3	-2,2	-1,8
Résultat Technique Non-Vie	3,3	4,1	3,4	3,9	4,3
Résultat Technique Vie	0,4	0,5	0,4	0,6	0,3
Produits financiers non techniques	2,3	1,7	2,0	2,3	2,2
Autres éléments non techniques	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Impôts sur le résultat	-1,5	-1,7	-2,2	-2,0	-2,4
Résultat	4,0	4,1	3,0	4,4	4,1

Résultat (en milliards d'euros)	3,36	3,50	2,66	3,93	3,76
Capitaux propres (en milliards d'euros)	57,78	60,62	62,16	63,75	65,90
Résultat / Capitaux propres	5,8 %	5,7 %	4,2 %	6,1 %	5,7 %

Source : États prudentiels CRTD, CRNT

2.3.2 Bilan simplifié

La structure bilancielle des principaux assureurs non-vie est stable. Poursuivant la tendance observée depuis 2010, la taille du bilan est de nouveau en progression en 2014 (+5 % par rapport à 2013 ; Tableau 6). Au passif, les provisions techniques représentent une part majeure et stable du bilan. La part des capitaux propres diminue légèrement en 2014 (-0,3 point) au profit des passifs subordonnés (+0,1 point) et des provisions techniques non-vie (+0,2 point).

Tableau 6
Bilan simplifié en non-vie (en % du total de bilan)

Actif	2010	2011	2012	2013	2014
Placements	74,5	73,2	73,3	73,5	73,7
Part des réassureurs dans les provisions techniques	10,4	10,7	10,5	10,1	10,2
Créances	9,9	9,9	10,5	10,6	10,5
Autres actifs	5,2	6,2	5,6	5,8	5,7

Passif	2010	2011	2012	2013	2014
Capitaux propres	27,3	26,3	25,5	25,7	25,4
Passifs subordonnés	0,7	0,8	0,6	0,6	0,7
Provisions techniques Vie	2,4	2,6	4,0	4,1	4,2
Provisions techniques Non-Vie	57,4	57,6	56,8	57,0	57,2
Autres passifs	12,1	12,6	13,0	12,6	12,6

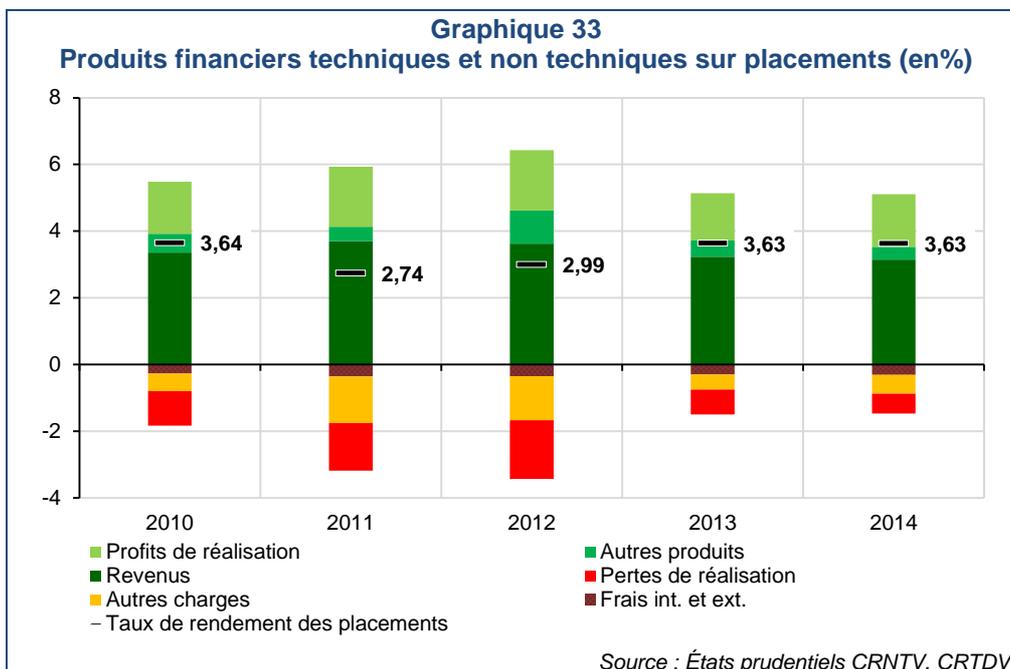
Taille de bilan (100 en 2010)	100,0	103,1	106,9	108,7	114,1
--------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Source : États prudentiels BILA, BILP

2.3.3 Le taux de rendement des placements est stable

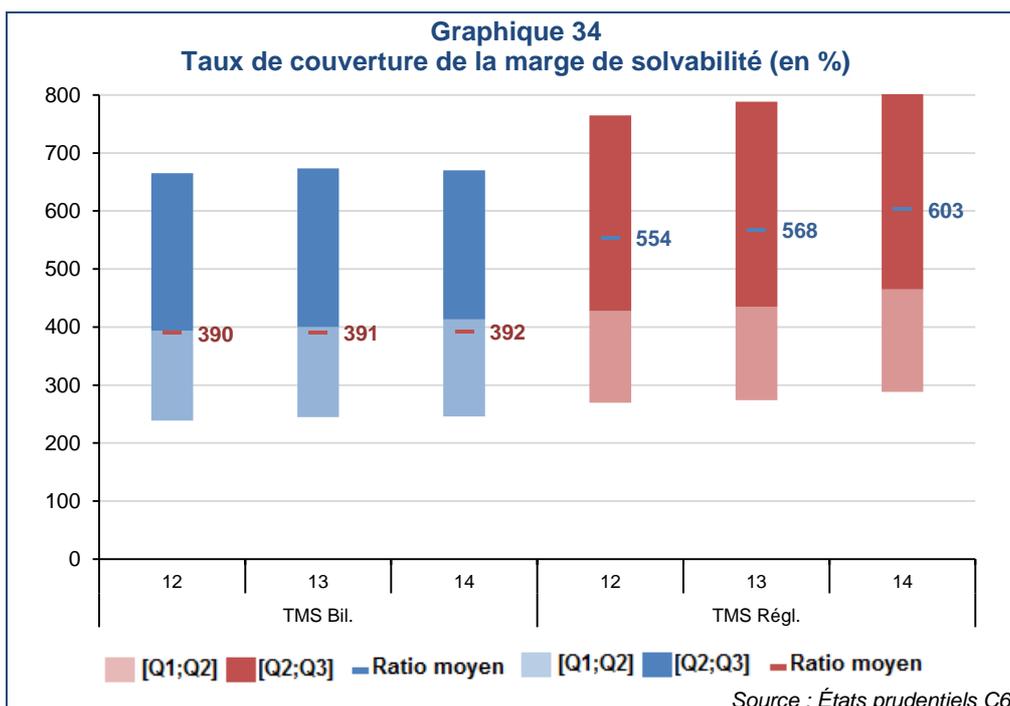
Le taux de rendement moyen des placements est obtenu en effectuant la différence entre d'une part les revenus, les profits de réalisation et les autres produits et d'autre part les frais, les pertes de réalisation et les autres charges. Cette différence est rapportée au montant des placements. Il se calcule par organisme et non par branche. Intégrant à la fois les produits financiers techniques et non techniques, le taux de rendement des placements permet d'apprécier la performance financière des placements représentatifs des provisions et des capitaux propres.

Le taux de rendement moyen des placements s'établit en 2014 à 3,63 %, au même niveau qu'en 2013 et 2010 (Graphique 33). Dans un contexte de baisse des taux, la contribution des revenus (coupons, dividendes, loyers) s'affaiblit : elle était de 3,7 % en 2011 mais ne représente plus que 3,14 % en 2014. En revanche, la part des réalisations de plus-values (de 0,37 % à 0,98 % sur la même période) suit une tendance à la hausse.

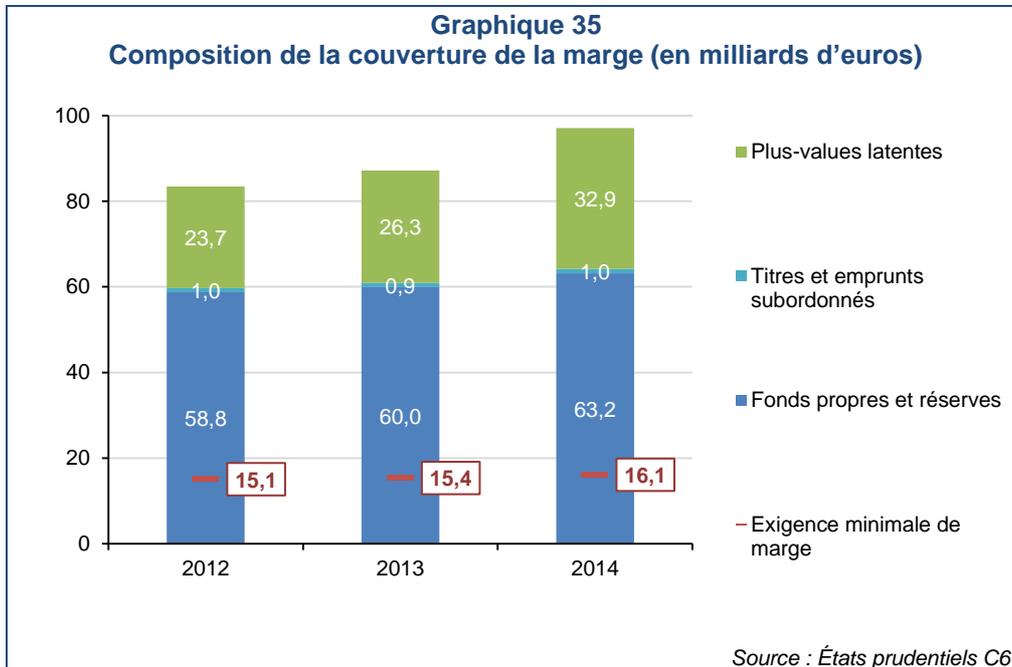


2.3.4 La solvabilité réglementaire progresse avec les plus-values latentes

Le taux de marge de solvabilité réglementaire (éléments constitutifs de la marge de solvabilité y compris les plus-values latentes rapportés à l'exigence de marge) poursuit la hausse entamée en 2013 pour s'établir à 603 % en 2014 (+35 pts ; Graphique 34). Cette évolution peut toutefois être rapidement remise en cause dans un contexte de forte volatilité des marchés. Le taux de marge de solvabilité bilancielle (hors plus-values latentes) reste quant à lui relativement stable, atteignant 392 % (+1 pt).



La hausse du taux de marge de solvabilité réglementaire observée en 2014 résulte principalement de l'accroissement des plus-values latentes (+25 % par rapport à 2013 ; Graphique 35) ; celle du taux de marge de solvabilité bilancielle moyen reflète une progression des éléments constitutifs de la marge (en particulier des titres subordonnés qui ont crû de 5,4 %) supérieure à celle de l'exigence minimale de marge (+4,9 %).



Annexes : périmètre et définitions

A.1. Périmètres

Cette étude de la situation du marché de l'assurance en France s'appuie essentiellement sur les comptes rendus détaillés annuels remis par les organismes d'assurance à l'ACPR dans un délai de quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, conformément à l'article A. 344-6 du code des assurances. Si une grande partie des dossiers annuels 2014 est parvenue à l'ACPR à la fin du mois d'avril 2015, les données fiabilisées ne sont pas encore disponibles pour l'ensemble de la place.

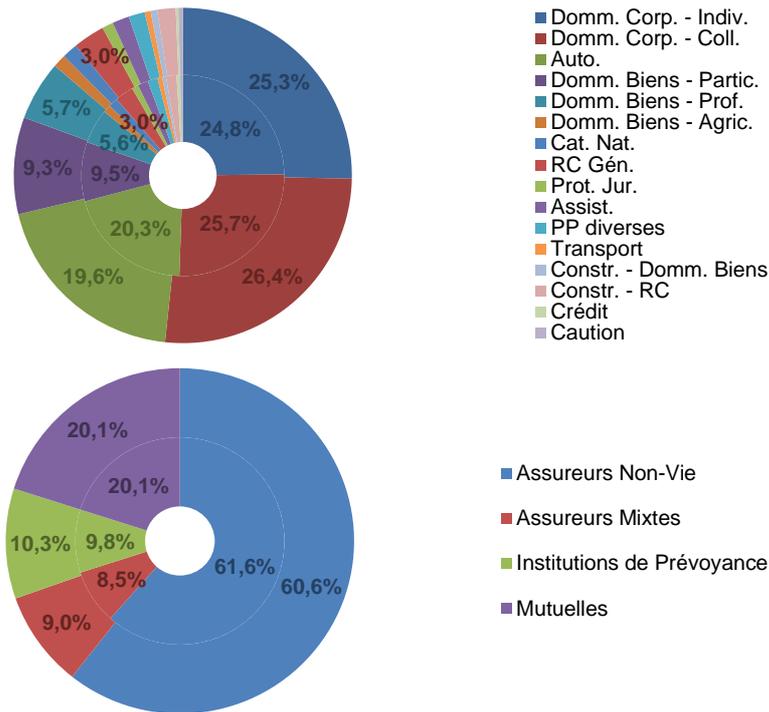
L'analyse se fonde néanmoins sur un échantillon suffisamment représentatif et elle sera complétée pour l'ensemble du marché dans le rapport annuel chiffré de l'ACPR publié à l'automne de chaque année.

Le secteur de l'assurance non-vie étant moins concentré que celui de l'assurance vie, il a été nécessaire de prendre en compte un grand nombre d'organismes afin d'obtenir des résultats représentatifs des grandes tendances des différentes catégories d'assurance. Ainsi, l'analyse se base sur un échantillon large, constitué de 559 organismes ayant remis leurs dossiers annuels 2014 à la date de rédaction de l'étude. Cet échantillon est composé de 171 assureurs non-vie et 35 assureurs mixtes régis par le Code des assurances, 38 institutions de prévoyance régis par le Code de la Sécurité Sociale et 315 mutuelles santé régis par le Code de la mutualité.

Le nombre d'établissements exerçant dans chacune des catégories d'opération varie fortement. En assurance de dommages corporels, la présence des institutions de prévoyance et des mutuelles permet de comptabiliser 423 établissements engagés sur des contrats individuels et 342 sur des contrats collectifs. En revanche, seuls les établissements régis par le code des assurances peuvent exercer les autres activités : cette étude s'appuie sur les données remises par 86 organismes en automobile, 96 en dommages aux biens, 99 en catastrophes naturelles, 85 en responsabilité civile générale et 132 en protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses. Pour les assurances plus spécialisées, le nombre d'acteurs est mécaniquement plus faible : ils sont 58 en transport, 36 en construction et 23 en crédit et caution.

Au final, le périmètre retenu en 2014 reproduit une image correcte du marché en termes de catégories d'opération et de type d'organismes ([Graphique 36](#)).

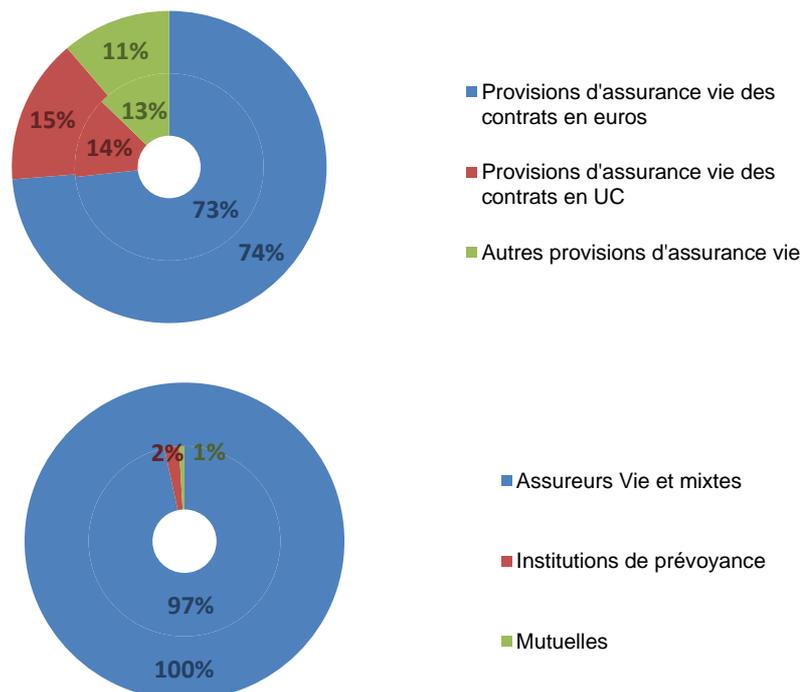
Graphique 36
Répartition en non-vie du chiffre d'affaires 2013 de l'ensemble du marché (cercle int.) et du périmètre retenu en 2014 (cercle ext.)



Source : États prudentiels C1

Le secteur de l'assurance vie étant plus concentré que celui de l'assurance non-vie, des résultats représentatifs des grandes tendances du marché peuvent être obtenus avec un nombre réduit d'organismes. Ainsi, l'analyse porte sur les 12 principaux organismes pratiquant des activités d'assurance vie en 2014 (Graphique 37). L'échantillon retenu en 2014 représente près de 71 % du chiffre d'affaires directes pour les contrats d'épargne en euros en 2013 et plus de 76 % du chiffre d'affaires directes pour les contrats d'épargne en unités de compte.

Graphique 37
Répartition en vie des provisions d'assurance 2013 de l'ensemble du marché (cercle int.) et du périmètre retenu en 2014 (cercle ext.)



Source : États prudentiels C1

A.2. Décomposition du résultat vie par marges

En assurance vie, le résultat est analysé par le biais d'une décomposition entre une marge financière, technique et opérationnelle. La méthodologie retenue, s'appuie sur les informations disponibles dans les états prudentiels.

La marge financière est composée des éléments suivants :

- + Produits des placements (compte technique)
- + Produits des placements (compte non technique)
- Charges des placements (compte technique)
- Charges des placements (compte non technique)
- Participation aux résultats (compte technique)

La marge technique est composée des éléments suivants :

- + Primes émises (compte technique)
- + Autres produits techniques (compte technique)
- Prestations et frais payés (compte technique)
- Variation des provisions d'assurance vie et techniques (compte tech.)
- Autres charges techniques (compte technique)

La marge opérationnelle est composée des éléments suivants :

- + Autres produits non techniques (compte non technique)
- Frais d'acquisition et d'administration (compte technique)
- Autres charges non techniques (compte non technique)
- Participation des salariés (compte non technique)

Index des graphiques

GRAPHIQUE 1	Flux mensuels de collecte en euros et unités de compte	4
GRAPHIQUE 2	Évolution du flux de collecte annuel en euros et unités de compte.....	5
GRAPHIQUE 3	Flux de collecte 2014 en proportion des provisions d'assurance à fin 2013.....	5
GRAPHIQUE 4	Produits financiers nets de charges financières sur total des placements hors UC (en %)	6
GRAPHIQUE 5	Décomposition des produits financiers nets de charges financières sur placements (en %).....	7
GRAPHIQUE 6	Taux servis aux assurés et performance des placements (en %)	8
GRAPHIQUE 7	Écart entre la performance des placements et les taux servis (en %)	8
GRAPHIQUE 8	Frais d'acquisition sur primes émises (en %)	9
GRAPHIQUE 9	Frais de gestion des sinistres sur prestations (en %)	9
GRAPHIQUE 10	Frais d'administration sur provisions techniques (en %).....	10
GRAPHIQUE 11	Frais des placements sur total des placements (en %)	10
GRAPHIQUE 12	Répartition du total des placements en valeur nette comptable (en %).....	14
GRAPHIQUE 13	Stock de plus ou moins-values latentes (en milliards d'euros) ...	15
GRAPHIQUE 14	Taux de plus ou moins-values latentes par type de placements (en %).....	15
GRAPHIQUE 15	Indicateur de richesse économique (en %).....	16
GRAPHIQUE 16	Évolution de la provision pour participation aux bénéfices (en milliards d'euros)	17
GRAPHIQUE 17	Capitaux sous risque (en milliards d'euros)	17
GRAPHIQUE 18	Provisions d'assurance moyenne par contrats euros (en milliers d'euros).....	18
GRAPHIQUE 19	Provisions d'assurance moyenne par contrats UC (en milliers d'euros).....	18
GRAPHIQUE 20	Taux de couverture de la marge de solvabilité (en %).....	19
GRAPHIQUE 21	Composition de la couverture de la marge (en milliards d'euros)	20
GRAPHIQUE 22	Croissance du chiffre d'affaires directes de l'assurance non-vie par catégorie comptable.....	23
GRAPHIQUE 23	Concentration des catégories d'assurance non-vie mesurée par l'indice Herfindahl-Hirschman normalisé (en %)	24
GRAPHIQUE 24	S/P par exercice de survenance (en %).....	26
GRAPHIQUE 25	S/P par exercice de souscription (en %).....	27
GRAPHIQUE 26	Frais d'acquisition sur primes émises (en %).....	28
GRAPHIQUE 27	Frais de gestion des sinistres sur sinistres payés (en %)	29
GRAPHIQUE 28	Bonis de liquidation sur provision pour sinistres à payer (en %) .	30
GRAPHIQUE 29	Ratios combinés (en %)	31
GRAPHIQUE 30	Produits financiers techniques sur primes acquises (en%)	32
GRAPHIQUE 31	Résultats de réassurance sur primes acquises (en %).....	33
GRAPHIQUE 32	Résultats techniques en pourcentage du chiffre d'affaires	34

GRAPHIQUE 33	Produits financiers techniques et non techniques sur placements (en%)	36
GRAPHIQUE 34	Taux de couverture de la marge de solvabilité (en %).....	36
GRAPHIQUE 35	Composition de la couverture de la marge (en milliards d'euros)	37
GRAPHIQUE 36	Répartition en non-vie du chiffre d'affaires 2013 de l'ensemble du marché (cercle int.) et du périmètre retenu en 2014 (cercle ext.).....	39
GRAPHIQUE 37	Répartition en vie des provisions d'assurance 2013 de l'ensemble du marché (cercle int.) et du périmètre retenu en 2014 (cercle ext.).....	39

Index des tableaux

TABLEAU 1	Compte de résultat simplifié en vie (en % des primes).....	11
TABLEAU 2	Décomposition du résultat en marges financière, technique et opérationnelle (en % des primes)	12
TABLEAU 3	Bilan simplifié en vie (en % du total de bilan).....	13
TABLEAU 4	Chiffre d'affaires en milliards d'euros	22
TABLEAU 5	Compte de résultat simplifié en non-vie (en % des primes).....	35
TABLEAU 6	Bilan simplifié en non-vie (en % du total de bilan)	35



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acpr.banque-france.fr